

C.R.A.C. N° 132 (2012-2013)

5e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique

Mardi 28 mai 2013

*Application de l'art. 152 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement wallon ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Étude « Towards 100 % renewable energy in Belgium by 2050 » sur la faisabilité et l'impact sur le système énergétique futur de la Belgique de trajectoires susceptibles de mener notre pays vers l'utilisation de 100 % de sources d'énergie renouvelables en 2050</i>	
<i>Organisation d'une réunion conjointe le 9 juillet 2013 à 14 heures et audition des auteurs de l'étude avec la Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles du Parlement wallon, la Commission de l'environnement, de la conservation de la nature, de la politique de l'eau et de l'énergie du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, de Commissie voor Woonbeleid, Stedelijk Beleid en Energie du Parlement flamand, la Commission spéciale « climat et développement durable » de la Chambre des représentants</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Stoffels	1
<i>Visite de l'ASBL InnovaTech (Maison de l'industrie technologique) et de l'ASBL Cenario (Centre d'excellence en recherche aéronautique)</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Meerhaeghe,	2
<i>Proposition de décret visant à modifier l'article 80, alinéa 2, 3°, du Code wallon du logement et de l'habitat durable, déposée par Mmes Meerhaeghe, Saenen, Cremasco et M. Tiberghien (Doc. 742 (2012- 2013) N° 1 et 2)</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Borsus , M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, M. Eerdekens, Mme Saenen.....	4
<i>Interpellations et questions orales</i>	6
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées</i>	6
<i>Question orale de M. Prévot à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « La tension sociale au sein de l'administration wallonne »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Prévot, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique	7
<i>Question orale de M. Borsus à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'action en justice relative au prélèvement du pécule de vacances des agents de la fonction publique »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique....	8
<i>Question orale de M. Prévot à M. Nollet Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « Les subsides UREBA aux zones de police »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Prévot, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique....	9

Question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les énergies renouvelables et la création d'emplois »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. 10

Question orale de M. de Lamotte à M. Nollet, Ministre du développement durable et de la fonction publique, sur "la fuite des cerveaux et l'opportunité d'une intervention de la wallonie pour y pallier"

Orateurs : M. le Président, M. de Lamotte, M. Nollet, Ministre du développement durable et de la fonction publique..... 11

Question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les chercheurs wallons »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 14

Question orale de Mme Reuter à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le projet de décret relatif à la réforme du financement du Fonds de la recherche scientifique »

Orateurs : M. le Président, Mme Reuter, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 15

Question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'étude relative à une énergie totalement renouvelable en 2050 remise en question »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 18

Interpellation de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la redevance ou la modification des tarifs sur l'énergie produite par la filière photovoltaïque »

Orateurs : M. le Président, M. Fourny, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, M. Desgain, M. Stoffels..... 20

Liste des intervenants..... 27

Abréviations courantes..... 28

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU LOGEMENT, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Présidence de M. Langendries, Vice-Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 7 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - Nous allons commencer par le point 1 de l'ordre du jour : l'examen de l'arriéré.

Y a-t-il des questions ou des propositions particulières ?

À défaut, nous passons au point deux.

ÉTUDE « TOWARDS 100 % RENEWABLE ENERGY IN BELGIUM BY 2050 » SUR LA FAISABILITÉ ET L'IMPACT SUR LE SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE FUTUR DE LA BELGIQUE DE TRAJECTOIRES SUSCEPTIBLES DE MENER NOTRE PAYS VERS L'UTILISATION DE 100 % DE SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES EN 2050

Organisation d'une réunion conjointe le 9 juillet 2013 à 14 heures et audition des auteurs de l'étude avec la Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles du Parlement wallon, la Commission de l'environnement, de la conservation de la nature, de la politique de l'eau et de l'énergie du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, de Commissie voor Woonbeleid, Stedelijk Beleid en Energie du Parlement flamand, la Commission spéciale « climat et développement durable » de la Chambre des représentants.

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'étude « Towards 100 % renewable energy in Belgium by 2050 » sur la faisabilité et l'impact sur le système énergétique futur de la Belgique de trajectoires susceptibles de mener notre pays vers l'utilisation de

100 % de sources d'énergie renouvelables en 2050.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler dans cette commission de cette étude qui est d'ailleurs ressortie à l'ordre du jour de notre commission plusieurs fois. Finalement, vous auriez constaté que l'organisation de cette réunion conjointe aura lieu le 9 juillet à 14 heures et des auditions des auteurs de l'étude avec notamment la Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles du Parlement wallon, la Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Énergie du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, de Commissie voor Woonbeleid, Stedelijk Beleid en Energie du Parlement flamand et la Commission spéciale « Climat et Développement durable » de la Chambre des représentants.

On me signale que le Sénat sera également associé à la discussion. Il y aura des orateurs néerlandophones, mais un service d'interprétation est bien prévu afin que nous puissions avoir la perfection dans la traduction des éléments qu'ils vont nous avancer le 9 juillet 2013.

Y a-t-il des questions ?

(Réaction d'un membre)

Ici, au Parlement wallon, les invitations ont été lancées par le Président du parlement, me dit-on.

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je trouve qu'il est très intéressant d'avoir cette audition des auteurs de l'étude mais entretemps, il y a eu aussi des réactions. Que fait-on après avoir auditionné, après avoir entendu les auteurs de l'étude ? Ne serait-il pas opportun que la commission auditionne également les principaux groupes qui ont réagi par rapport à l'étude, tant dans le sens positif que négatif d'ailleurs ?

M. le Président. - Quel groupe ?

M. Stoffels (PS). - Par exemple, la FEB ou l'Union Wallonne des Entreprises ; Edora a réagi très favorablement, la FEB a réagi positivement mais émettant l'une ou l'autre critique, et cætera.

C'est une question. On peut faire cela avec les autres ou dans une deuxième séance, entre nous, pour auditionner les autres. Ce serait une méthode de travail.

M. le Président. - Monsieur Stoffels, je pense qu'étant donné la planification faite pour l'organisation de cette réunion conjointe, on se bornera dans un premier temps à analyser, avec les auteurs de l'étude, leurs différents points de vue. J'ose imaginer que le parlement et les parlementaires sont libres de proposer d'autres choses dans un deuxième temps. Vous avez souligné, à juste titre, qu'une série d'avis ont été rendus. Je proposerai cette méthode-là mais je ne suis que le président *ad interim*, aujourd'hui. On décide donc collégalement.

M. Stoffels (PS). - Je peux parfaitement me rallier à cette proposition. Il est évident qu'il faut faire ce qui est programmé, il ne faut pas tout remettre en question. Faisons cette audition le 9 juillet à 14 heures et décidons, ensuite, une deuxième séance au cours de laquelle on pourrait aussi auditionner les groupements qui ont réagi, dont Edora, la FEB et l'Union Wallonne des Entreprises.

M. le Président. - Je n'ai pas de problème sur le principe. Les collègues opinent également. Nous travaillerons donc en deux phases.

Visite de l'ASBL InnovaTech (Maison de l'industrie technologique) et de l'ASBL Cenearo (Centre d'excellence en recherche aéronautique)

M. le Président. - Nous allons également parler du projet de visite des ASBL InnovaTech et Cenearo. Je dois vous lire une note faite par les services à l'attention de M. le Président Jamar, que je remplace ce matin, en vous parlant des objectifs de la mission, des motivations. Cette note rappelle les dates, le programme ainsi que la composition de la délégation, également un projet d'estimation des coûts. Il est classique de donner l'information en commission avant de porter cette note, sur base de votre accord, à la Conférence des présidents pour que l'on puisse planifier et budgéter tout cela, de manière cohérente.

Je vais vous en faire lecture rapide. L'objet est bien la Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique qui a un projet de mission le 27 juin 2013 dans la région de Charleroi.

Les objectifs de la mission : le parlement visitera deux sociétés actives dans le secteur de la recherche scientifique. InnovaTech, la première d'entre elles, avec le soutien des Fonds structurels européens et de la Région wallonne, en tant qu'ASBL, a pour mission d'accompagner et de coacher gratuitement les porteurs de projets TPE et PME dans leurs innovations grâce à trois services principaux : services technologique, juridique et de communication.

InnovaTech informe et sensibilise les entreprises à l'importance de l'innovation technologique. Elle accompagne celles-ci dans leurs démarches d'innovations technologiques et les introduit dans le réseau de l'innovation. En effet, InnovaTech a pour but social de mener, à l'échelle de la Wallonie, un ensemble de stimulations, d'accompagnements et de réseautages qui contribuent à l'accroissement, tant quantitativement que qualitativement, du potentiel d'innovation technologique des entreprises - entreprises peu ou pas innovantes qui constituent la cible prioritaire de ses conseillers en innovations technologiques. Elle contribue également à ce que les bénéficiaires des activités mettent en œuvre un processus structuré de recherche et de développement technologique qui soit susceptible d'accroître leur valeur ajoutée, notamment en termes de chiffre d'affaires, de bénéfices, de différenciation technologique et de création d'emplois. Enfin, elle contribue à ce que les bénéficiaires de ces activités accèdent à l'ensemble des compétences et des expertises disponibles en Wallonie au niveau du soutien à l'innovation technologique.

La deuxième entreprise visitée sera Cenearo, qui est un centre de recherches en aéronautique spécialisée dans la modélisation et la simulation numérique. Il s'agit d'un centre de recherches appliquées dont la vocation est de fournir, à toute entreprise engagée dans un processus de progrès et d'innovations technologiques, des méthodologies et des outils de simulation numérique de haute fidélité, leur permettant de concevoir et de réaliser des produits compétitifs.

Active dans l'aéronautique, Cenearo veut accroître le transfert et l'application de ces technologies et le transport terrestre au secteur de l'énergie, également à la santé et au développement durable. Elle s'engage à activer les moyens expérimentaux nécessaires à la validation de ces technologies et à maintenir une infrastructure de calcul exceptionnelle. Elle compte cinquante ingénieurs spécialisés en méthode numérique, sciences des matériaux et modélisation des procédés de fabrication. Qu'ils soient aérodynamiques ou mécaniques des fluides, optimisation multidisciplinaire et calcul haute performance, Cenearo fournit, au travers de toutes ces disciplines, une expertise de pointe par le biais de contrats de consultance, de projets collaboratifs en recherche et développement et de développement de logiciels de simulation.

Afin de soutenir ces activités, Cenearo dispose d'une infrastructure HPC - calcul haute performance - de très haut niveau. Ce cluster subira bientôt une importante mise à jour qui doit lui permettre de retrouver son rang dans le top 500 des supercalculateurs les plus puissants au monde. C'est dire l'intérêt que l'on pourrait porter à cette visite.

En termes de motivation de cette mission, les thématiques abordées dans le cadre du projet coïncident avec les objectifs inscrits dans la DPR. En effet, dans les

axes et les priorités du Plan Marshall, la DPR souligne qu'en matière de recherche scientifique, investir dans la recherche et l'innovation, c'est investir dans l'avenir, c'est trouver de nouvelles réponses aux défis collectifs et aux besoins d'amélioration de la vie de chacun. C'est aussi se doter d'avantages concurrentiels, créer des emplois et assurer la prospérité de la Wallonie.

Dans cette perspective, une stratégie de développement et d'investissement dans la recherche, pour les cinq années à venir, doit identifier, notamment sur base d'analyses prospectives, des thématiques stratégiques transversales, telles que le développement durable, l'énergie renouvelable et les nouvelles technologies. La DPR souligne également combien il est précieux de miser sur la recherche et le développement, notamment en mettant en œuvre les aspects stratégie et évaluation du décret « recherche », en stimulant l'intégration de la recherche dans la stratégie et l'innovation des entreprises et en consolidant l'excellence de la recherche. Forte de ses ambitions, la délégation pourrait ainsi utilement visiter les deux sociétés visées.

La date retenue est le 27 juin 2013. Il s'agit d'une journée comprise dans une semaine dédiée aux travaux du Parlement wallon. En termes de programme, nous aurons, dans un premier temps, la visite d'InnovaTech, à 9 heures, avec un accueil fait par la directrice, Mme Van Eyck. Cela se passe à Charleroi, rue Auguste Picard n° 20. Il y aurait donc :

- une présentation des activités pendant une vingtaine de minutes ;
- une présentation d'exemple pratique d'accompagnement de projet, d'innovation, également de 20 minutes ;
- une présentation de la situation de l'innovation en Wallonie sur base d'autres enquêtes réalisées par InnovaTech auprès d'un bon millier d'entreprises, également 20 minutes ;
- Ensuite, un temps pour les questions-réponses de 20 minutes.

Cela nous amène, à 10 heures 30, à un débat en présence de deux chefs d'entreprises sur les thématiques suivantes : « Comment améliorer la capacité d'innovation des entreprises wallonnes » et « Identification des freins à l'innovation. Comment lever ces freins à l'innovation ? ».

À 12 heures 30, nous pourrions nous sustenter au restaurant L'Évasion pour ensuite, à 14 heures 15, reprendre notre ordre de marche au niveau des visites et s'attacher à visiter Cenearo, dont l'accueil aura bien lieu à 15 heures 15 par M. Philippe Geuzaine, Directeur général, au bâtiment Éole, rue des Frères Wright n° 29, à Gosselies. Une Présentation en termes d'activité, de positionnement et de perspectives de l'ASBL ainsi qu'une séance de questions-réponses sont prévues entre 15 heures 15 et 15 heures 45. À ce moment-là, nous

aurons une pause-café et un transfert au Village Plasturgie Composite, rue Auguste Picard à Gosselies, avec une visite du laboratoire Composite et du supercalculateur en question, en présence de M. Michel Milcamps, Président, ainsi que d'autres administrateurs, sous réserve de la confirmation de leur présence.

Tout cela pour vous indiquer qu'à 16 heures 45, notre double visite prendra fin et que vous aurez l'occasion de regagner votre campagne tant adorée.

En termes de composition de la délégation, un appel à participation a été lancé auprès des membres effectifs et suppléants de la Commission de l'énergie. Jusqu'à présent, ceux qui ont fait part de leur présence sont : MM. Jamar, Tachenion, Crucke, Mmes Saudoyer, Saenen, MM. Bayet, Desgain.

Je m'empresse d'ajouter que M. Fourny et moi-même communiquerons très rapidement nos disponibilités, puisque manifestement, cela n'a pas été fait pour ce qui nous concerne. Mais nous rattraperons cela, Madame la Secrétaire, ce jour au plus vite. Madame Berger, secrétaire administrative de la commission nous accompagnera bien évidemment, et la commission de ce jour est d'ailleurs appelée, au travers de la lecture que je viens de faire de ce canevas de visite, à marquer son accord afin de transférer cette note en Conférence des présidents, qu'elle marque son accord et que l'on revienne vers vous au plus vite pour confirmer tout cela dans vos agendas.

Je dois également demander l'accord de la commission pour que des collaborateurs de M. le Ministre Nollet et des groupes politiques soient également associés à la démarche aux frais de leur instance respective, mais nous devons marquer notre accord. Il s'agit de M. Carlo Manca, collaborateur du PS, Mmes Bex, Basile et Crucke, membres du cabinet de M. le Ministre Nollet. M. le Ministre a également manifesté son souhait d'y participer, si son agenda le lui permet.

Je dois aussi vous brosser rapidement l'estimation des coûts de cette visite en termes de déplacements éventuels sur place. Une provision de 200 euros est planifiée pour les déplacements en taxis et enfin, au niveau du repas, un budget de 300 euros est prévu pour un total de 500 euros.

Sur base des éléments qui précèdent, la Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique sollicite votre accord, chers parlementaires, pour pouvoir envoyer ce projet de mission et exposé à la Conférence des présidents.

Je me fais le plaisir de vous demander vos remarques éventuelles, mais surtout votre accord.

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler ?

Mme Meerhaeghe (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président, pour cette présentation. D'une part, je souhaiterais également m'inscrire pour cette visite et d'autre part, vous demander une petite précision concernant le déplacement en taxi. Il me semble que l'on avait évoqué un minibus ou en tout cas un autre moyen de transport plus collectif, dirons-nous. C'est une question de précision.

M. le Président. - Merci Madame la Députée.

Manifestement, les services ont pris la décision d'avoir recours aux taxis, puisque les déplacements entre les lieux sont de l'ordre même pas du kilomètre - nous sommes à quelques centaines de mètres. Finalement, on se réserverait un minibus qui coûterait, dans la réservation d'une après-midi complète, probablement plus cher que les quelques petits trajets de centaines de mètres que nous pourrions parcourir en taxis voire à pied. Je ne sais pas s'ils ont le Vélib à Charleroi, Monsieur le Ministre ? On pourrait se déplacer en vélo, mais si le temps n'y est pas, le problème du confort se pose. On arrive en voiture. C'est prévu comme cela.

Quelqu'un a d'autres remarques ou veut réagir ou contre réagir ?

Mme Meerhaeghe (Ecolo). - Excusez-moi Monsieur le Président, mais si nous arrivons tous avec notre voiture personnelle à l'aéroport, il n'est peut-être pas nécessaire d'avoir des taxis pour nous déplacer d'un lieu à un autre sur l'aéroport. On peut peut-être tous se déplacer d'un lieu à un autre avec notre propre voiture puisque nous l'avons de toute façon sur place. Je vous suggère ceci parce que tout simplement, comme vous le dites, nous sommes sur un territoire très très limité en termes de déplacements.

M. le Président. - Je n'ai pas de souci. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que le budget que les services ont fouillé, est une estimation de coût et le poste en question pourrait très bien être provisionné, mais sous réserve. Je n'ai pas de souci à partir du moment où, si on me confirme, moi qui connais mal les lieux, que tout cela est faisable, à ce que l'on assume cela avec notre propre moyen de locomotion pour faire en sorte que ce parlement ait encore un peu moins de frais à assumer sur cette pauvre et petite mission. Voilà la conclusion que je peux vous proposer.

Peux-tu avoir l'accord ou l'assentiment de la commission pour le projet de mission pour pouvoir l'envoyer rapidement en Conférence des présidents ?

Pas de souci ?

(Assentiment)

M. le Président. - On peut y aller en stop !

Je vous propose d'acter tout cela dans notre procès-verbal et de pouvoir compter sur les services pour faire

en sorte de faire suivre cette note ainsi que les petites modifications que les collègues ont souhaité apporter. Nous pouvons à présent passer point 2 mais qui est vide car il n'y a pas d'audition ce jour. Nous voici donc au point 3 en terme de projets et propositions.

**PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À
MODIFIER L'ARTICLE 80, ALINÉA 2, 3°, DU
CODE WALLON DU LOGEMENT ET DE
L'HABITAT DURABLE, DÉPOSÉE PAR
MMES MEERHAEGHE, SAENEN, CREMASCO
ET M. TIBERGHEN
(DOC. 742 (2012- 2013) N° 1 ET 2)**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret visant à modifier l'article 80, alinéa 2, 3°, du Code wallon du logement et de l'habitat durable, déposée par Mmes Meerhaeghe, Saenen, Cremasco et M. Tiberghien (Doc. 742 (2012- 2013) N° 1 et 2).

L'entame des débats avait eu lieu il y a quinze jours, et où nous étions tous partis confondus, accordés sur une liste d'acteurs à auditionner dans le cadre du dépôt de ce décret.

Les services ont reçu de la part de trois groupes politiques des propositions. Je ne sais pas si le MR a des choses à nous communiquer, ce matin, par rapport à leur besoin en termes d'audition. À défaut, les autres groupes politiques dont Ecolo, PS et cdH ont rentré leur liste. Je peux faire état de celle d'Ecolo rapidement.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Nous avons effectivement - mais je crois que c'est mon collègue qui en était dépositaire et donc, je m'en fais le porte-parole si vous le voulez bien - souhaité que soient entendues la Confédération de la Construction Wallonne, l'Union des Villes et Communes de Wallonie en termes de représentation, ainsi que la Fédération nationale des syndicats des propriétaires et toute structure pertinente que l'on pourrait identifier ensemble. On ne connaissait pas non plus les listes des autres, mais en tout cas, vous me permettez d'ajouter ces trois-là, si vous le voulez bien : l'Union des Villes et Communes, l'Union wallonne et par ailleurs, la Fédération nationale des syndicats des propriétaires.

M. le Président. - Merci Monsieur Borsus. Je peux le faire, puisque les services ont centralisé les choses, des propositions d'Ecolo qui propose d'entendre les GRD mixtes, la faveur d'Ores, les GRD pures comme Tecteo, l'administration bruxelloise, l'Union des Villes et Communes, la Société wallonne des eaux. Pour le groupe PS : également les GRD mixtes à travers Ores, les GRD pures à travers de Tecteo, l'Union des Villes et Communes, également, la Société wallonne des eaux, la Commission Vie privée, Sibelga - avec une précision au

niveau des affaires juridiques - RBDH, rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat. Pour le cdH : les GRD également, la Société wallonne des eaux, l'Union des Villes et Communes, le Syndicat national des propriétaires et la Régie communale de Wavre. Nous avons quand même quelques éléments en commun.

Y a-t-il des questions, des remarques particulières ?

La parole est à M. Borsus

M. Borsus (MR). - On peut peut-être confier à nos collaborateurs le soin de finaliser la liste en leur faisant confiance comme à l'accoutumée, si ceci vous agréé pour être pratico-pratiques.

M. le Président. - En partant du principe que nous avons une base établie par les services du secrétariat qui a déjà dressé la liste qui montre les éléments que nous possédons en commun en termes de volonté, je n'ai pas de souci particulier à ce que tout cela soit finalisé. Mais on décide ensemble que cette liste qui sera finalisée dans la journée fera également l'objet en Conférence des présidents d'une proposition de dates pour ces fameuses auditions.

Si quelqu'un a des remarques d'ailleurs à formuler par rapport à ces objectifs en termes d'horizon, je suis tout disposé à les entendre ce matin.

Au niveau des délais, si je ne me trompe pas, la date du 25 juin constitue peut-être un délai raisonnable, de façon à pouvoir contacter les différentes personnes, puisqu'après, l'ajustement budgétaire, c'est cette semaine-là.

M. le Président. - On m'annonce que c'est cette semaine-là.

Cela peut-être dans quinze jours, mais cela peut-être un autre jour que le mardi.

M. le Président. - La parole est à Monsieur le Ministre.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - La commission dispose de deux jours, on peut peut-être prendre l'autre jour, car si l'intention est de faire les travaux d'ici la fin de cette session, avec les décrets qui s'annoncent, on n'en aura pas l'opportunité le mardi en tous cas.

Autant bloquer déjà le vendredi qui est l'autre jour de la commission.

M. Borsus (MR). - Monsieur le Président, ce que l'on peut peut-être faire - je trouve que la remarque du ministre est saine - c'est prévoir notre agenda jusqu'à la fin de la session. Tous les membres n'en sont peut-être pas informés, on peut peut-être faire le topo de ce que nous avons.

On sait qu'il y a l'ajustement budgétaire et on sait qu'il y a les auditions.

Si l'on peut évaluer ce que nous avons comme décret avant la fin de notre session parlementaire, on sait organiser notre agenda, me semble-t-il, en conséquence. En utilisant de préférence les jours que l'on a réservés pour la commission. C'est-à-dire le mardi et le jeudi après-midi, par exemple.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - C'est le vendredi cette commission.

M. Borsus (MR). - Le vendredi si vous préférez.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - C'est lui qui est réservé.

M. Borsus (MR). - Le jour qui est réservé.

M. le Président. - Il y a des décrets qui ...

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Il y a le décret Stratégie et développement durable qui est déposé et que vous avez reçu.

M. Borsus (MR). - C'est tout ?

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - A ce stade-ci, c'est ce qui est envoyé.

M. le Président. - Donc, on aura une séance de commission mardi qui...

M. Borsus (MR). - Ma question, pour organiser notre agenda, y aura-t-il autre chose ? Puisque s'il y a un décret qui arrive, il est déjà passé en première lecture, il est déjà dans le bac. Je voudrais demander à Monsieur le Ministre s'il pouvait nous éclairer pour organiser notre agenda, s'il y a encore ou non des décrets avant...

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Il y a le décret Electricité qui est encore en concertation, cela dépend de quand les avis nous reviennent et éventuellement dans ce cadre-là ou dans un autre cadre, en fonction des solutions qui sont trouvées sur le photovoltaïque. Mais cela je ne sais pas le dire pour l'instant.

M. le Président. - A priori, on doit quand même se réserver nos séances du mardi pour des questions-réponses ainsi que des décrets qui doivent arriver, plus un ajustement budgétaire qui doit, en toute logique, en termes de délais, nous arriver fin juin. On peut planifier un vendredi pour faire en sorte que l'on ne soit pas dans la hâte au niveau de notre travail classique du mardi.

A-t-on une date éventuellement ?

M. le Président. - Le 14 juin.

M. le Président. - Le 14 juin c'est déjà dans 15 jours, il faut se donner la garantie d'avoir les contacts nécessaires.

M. le Président. - On peut faire un essai au niveau des services, pas de souci, mais si l'on a un problème, il faut que l'on décide : soit on travaille le vendredi et on essaye de garder le cap, soit les services ne vont pas donner à 10 acteurs 3 propositions, sinon ils ne vont jamais y arriver.

Il faut partir d'une proposition.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Hors micro - Faire les auditions le 10, ce n'est pas un problème, mais ...?

M. le Président. - Monsieur le Ministre, il n'y a pas de souci pour vous le jeudi éventuellement ?

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Oui, on peut parfaitement faire les auditions le jeudi, moi je ne serai pas présent ; je serai en réunion du gouvernement, ce n'est pas un souci. Je vous rejoindrai, quand ce sera terminé, pour les auditions. Pour les décrets, il faudra que je sois présent, cela doit être le vendredi.

Si cela vous convient mieux le jeudi pour les auditions, je n'ai pas de souci.

M. le Président. - La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (PS). - Si le budget nous arrive à la fin du mois de juin, je ne vois pas tellement l'intérêt de se réunir un autre jour que le mardi en juin s'il n'y a rien à l'ordre du jour qui le justifie. Par contre, les trois premières semaines de juillet peuvent être très denses. Pourquoi pas ?

M. le Président. - Il y a la volonté de réaliser ces auditions avant la fin de la session parlementaire, je pense qu'il faut que l'objectif soit atteint. Qu'on le fasse en décalé, un jeudi après-midi, un vendredi en juin ou un mardi de façon classique en juillet, la parole est à l'assemblée, je n'ai de souci avec aucune des deux propositions.

Mme Saenen (Ecolo). - Je préfère de loin un vendredi où on sera beaucoup plus tranquilles, ces auditions risquent de prendre du temps et cela empêcherait éventuellement de poser des questions le mardi, et caetera, où il y aurait une commission qui durerait très tard.

Personnellement, je préférerais le vendredi ou un jeudi, mais en dehors d'un mardi de commission en tous cas.

M. le Président. - D'accord, il va falloir de toute façon, au vu de la liste qui nous est soumise, prévoir une journée complète - à mon avis - car on est 10 plus les

membres du MR, il y en a au moins deux en commun, il y aura 12 auditions ; je pense qu'il faut se réserver un vendredi pour se donner la garantie de pouvoir recevoir tout le monde.

Les services sont-ils d'accord de provoquer les choses pour que cela puisse se faire le 14 juin ? On peut tenter le coup, cela laisse 15 jours.

On aurait comme proposition le 14 ou la date du 28 juin, le 27 juin nous irons à Senearo et nous serons en semaine d'ajustement budgétaire, cela risque d'être chargé.

Si nous voulons tenir les auditions avant le mois de juillet, nous n'avons pas de choix que de proposer un vendredi et de proposer le 14 juin. Si vous en êtes d'accord avec la proposition, il faudra réserver l'ensemble de la journée, sous réserve d'obtenir un nombre intéressant de candidats à auditionner. On reviendra très vite vers l'ensemble des groupes pour confirmer tout cela, avec un peu de souplesse. Maintenant que nous sommes d'accord, je vous propose de passer au point 4 de notre ordre du jour, à savoir les interpellations et les questions orales.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées

M. le Président. - Les questions orales de :

- M. Tachenion, sur « le suivi de l'étude relative au bien-être et à la motivation au sein de la fonction publique wallonne » ;

- Mme Trotta, sur « la mobilité interne et externe dans la fonction publique wallonne » ;

- Mme Trotta, sur « le CNG (Compressed Natural Gas) comme carburant alternatif » ;

- Mme Trotta, sur « la nouvelle procédure d'avis énergétique » ;

- M. Stoffels, sur « l'effet de levier des aides wallonnes en matière d'énergie et de logement » ;

- M. Edmund Stoffels, sur « la politique du logement et les femmes en situation de précarité » ;

- M. Langendries, sur « le protocole d'accord passé avec le front commun syndical de la Société wallonne du Logement (SWL) » ;

- M. Stoffels, sur « la création de logements publics en Wallonie » à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique sont retirées.

M. le Président. - Je dois excuser en terme de présence ce matin, le président Jamar ainsi que Monsieur Crucke, Monsieur Tachenion a une réunion du Calré et Monsieur le Ministre me signale qu'il a une obligation qui n'était pas prévue sur Bruxelles.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Je dois partir à 11 heures 30

minutes pour assister aux funérailles de mon collaborateur décédé dans la nuit de jeudi. Je dois partir à 11 heures 30 ; je ne dois pas être à 11 heures 30 à Bruxelles.

M. le Président. - Nous allons essayer d'avancer, si les collègues sont d'accord, nous allons essayer d'être synthétiques, que les questions des collègues trouvent réponse, ce qui évidemment est l'objectif. Je vois qu'il n'y a pas de souci.

M. Stoffels (PS). - Compte tenu des circonstances, on va ramasser de manière à aller vite effectivement.

M. le Président. - Je remercie les collègues pour cet assentiment et je propose de passer à la première thématique de notre ordre du jour.

Fonction publique et administration, en ce compris les implantations.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR « LA TENSION SOCIALE AU SEIN DE
L'ADMINISTRATION WALLONNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « La tension sociale au sein de l'administration wallonne ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (cdH). - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, j'ai un long texte à partager avec vous, mais vu le contexte, je vais le ramasser.

J'ai déjà eu l'occasion, lors de la dernière séance plénière, à la faveur des questions d'actualité, de pouvoir vous questionner sur ce que d'aucuns appellent un malaise, d'autres une tension sociale au sein de l'administration wallonne.

Nous avons eu évidemment, l'exercice du genre qui est celui de la question d'actualité, l'occasion d'échanger brièvement sur le sujet. Je reviens vers vous aujourd'hui, car à la faveur des jours qui ont suivi cette séance plénière, des éléments ont été portés à notre connaissance. Je pense d'ailleurs qu'en marge du Conseil des ministres spécial, qui s'est tenu à La Louvière, vous avez eu l'occasion de recevoir une délégation.

Ils ont eu l'occasion de faire aussi une conférence de presse commune, en menaçant d'actions plus radicales, parlant même de piquets de grève potentiels. Vous, comme moi, nous ne devons pas être convaincus là-dessus. À la fois, toutes les revendications syndicales ne sont pas de l'eau bénite et d'un autre côté, tout ce

qu'elles évoquent n'est pas toujours infondé non plus.

La chose certaine, c'est qu'à l'heure où la Wallonie, plus que toute autre région, doit se redresser, le faire rapidement dans la logique des impulsions du Plan Marshall 2.vert, avoir une fonction publique qui apparaît démobilisée, qui semble ne pas se sentir en adéquation avec la politique menée par le gouvernement, c'est quelque chose de préjudiciable.

Pour réussir le défi de la relance économique, on a besoin d'une fonction publique performante, professionnelle, mobilisée. Il semblerait que les points d'achoppements portent sur le principe même des mandats, qui semblent être remis en question par les uns ou par les autres. D'autres expliquent avoir de vives réticences à l'égard de l'école d'administration publique et des moyens qui lui sont consacrés. Est-ce fondé ? N'est-ce pas plutôt un problème, un malentendu de pédagogie ou de communication ?

Bref, merci de pouvoir alors faire l'état de la question et de l'évolution de ce dossier depuis nos derniers échanges, de manière à y voir plus clair. Je vous en remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Merci Monsieur le Président.

L'élément d'information le plus important est déjà contenu dans votre question, à savoir le fait que le dialogue est relancé. Comme vous le savez, le Comité ministériel restreint, M. Antoine, M. le Ministre-Président et moi-même - absence de M. Marcourt qui effectuait le trajet du retour de Montréal - avons reçu l'ensemble des délégations syndicales représentatives, jeudi dernier, le 23 mai, pour une heure de dialogue social et surtout pour remettre en place les procédures nécessaires pour mettre à plat aussi cette difficulté que nous avons rencontrée lors du conclave budgétaire.

Vous vous souviendrez que j'avais déjà répondu à cette question et cela les avait un peu heurtés quant à la manière dont ils avaient été dans un premier temps invités et puis, dans un second temps, ils avaient pu être reçus par le gouvernement lui-même. Cela a été l'occasion aussi de vider ce différend et de replacer, pour les organisations syndicales, les différentes balises de leurs demandes avec, à court terme, ce regard sur les accords sectoriels. Car pour le reste, les discussions étaient déjà en cours au niveau des secteurs XVI pour ce qui concerne la Wallonie, et XVII pour ce qui concerne la fédération.

Les représentants des organisations syndicales ont eu l'occasion de rappeler leurs principales revendications, en mettant aussi en avant ce qui est le plus urgent, et je vous parle à juste titre des conventions sectorielles.

Ensuite, il a été convenu de réunir les comités de secteur XVI et XVII de manière conjointe, justement le mercredi 29 mai, donc demain, dans le courant de la journée, afin d'entrer dans cette nouvelle phase de négociations sur les deux conventions sectorielles. On a eu encore des réunions intercabineaux hier pour finaliser les propositions que pourrait faire le gouvernement. Vous savez comment ça va, il y a toujours un ministre de la fonction publique et un ministre du budget, et il faut équilibrer les choses, c'est bien pour cela que ce sont des propositions communes, conjointes, que l'on formulera au niveau des réunions qui auront lieu demain, en s'inspirant aussi d'ailleurs de la convention sectorielle qui a été conclue dans le secteur de l'enseignement le 5 mars dernier.

Je tiens à souligner que, pour ce qui me concerne, en tant que ministre de la fonction publique, j'ai toujours maintenu le dialogue avec les organisations syndicales, on a eu plusieurs réunions durant cette période où il était plus compliqué d'en avoir en séance plénière.

J'espère que tous les interlocuteurs autour de la table feront maintenant preuve de bonne volonté pour aboutir à un accord équilibré. Je ne vais pas en dire davantage en ce qui me concerne. Vous comprendrez que, vu ce calendrier, je ne puisse à ce stade vous donner davantage d'éléments précis, puisque j'attends cette première réunion de la nouvelle phase, qui aura lieu demain.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Tant mieux si le dialogue social peut à nouveau être fécond. En tout cas, il a été réamorcé. Il y a certainement, on le sait tous, un contexte budgétaire tendu pas nécessairement favorable à pouvoir satisfaire toutes les revendications, car nombre d'entre elles ont souvent un coût. Mais à partir du moment où certaines apparaissent tantôt légitimes, tantôt raisonnables, et peuvent être rencontrées sans mettre à l'épreuve le maintien de notre trajectoire budgétaire, tant mieux s'il peut y avoir une réponse favorable.

Je reviendrai peut-être en détail par le biais d'autres questions, le cas échéant des questions écrites, sur les questions spécifiques de l'école d'administration et des mandats, puisque sur cet élément je n'ai pas eu de réponse à proprement parler, mais on aura l'occasion d'y revenir ultérieurement.

**QUESTION ORALE DE M. BORSUS À
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR « L'ACTION EN JUSTICE RELATIVE AU
PRÉLÈVEMENT DU PÉCULE DE VACANCES
DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la

question orale de M. Borsus à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'action en justice relative au prélèvement du pécule de vacances des agents de la fonction publique ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). - Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous le savez ce dossier remonte déjà à un certain temps, puisqu'en février 2010, le Tribunal de 1ère instance de Namur a condamné, par défaut, la Région wallonne à rembourser à 62 agents la retenue de 13,07 % prélevée sur les pécules de vacances de 2000 à 2008, ainsi qu'à payer une indemnité de dépréciation monétaire depuis la date de débits, donc la date où ces retenues sont dues, jusqu'au moment de leur remboursement effectif, plus des intérêts de retard.

Je rappellerai à cet égard, que suite à un accord intervenu en décembre 2009 entre les syndicats et le gouvernement, cette retenue avait été ristournée aux 16 000 agents wallons pour les années 2004 à 2008. Vous voyez la différence, on parle de 2000 à 2008 dans la décision du Tribunal de 1ère instance de Namur et la décision du gouvernement de décembre 2009 couvrait la période de 2004 à 2008. Cette décision du gouvernement de 2009 représentait tout de même un débit budgétaire de dix-huit millions d'euros.

Le 4 mai 2010, la Région wallonne a fait opposition de ce jugement de février 2010, du Tribunal de 1ère instance de Namur. La cause avait été initialement fixée déjà en novembre 2011, puis reportée en novembre 2012, devant la deuxième Chambre du tribunal de première instance de Namur. Trois autres dossiers ont par ailleurs un objet similaire et ont été joints à la cause.

Le prononcé du jugement était fixé à l'audience du 25 avril dernier et il a été reporté, m'avez-vous indiqué, Monsieur le Ministre, au 23 mai.

Ma question est donc très naturellement liée à cette actualité. Pourriez-vous m'indiquer si effectivement le prononcé a bien été rendu dans ces diverses affaires ? Dans l'affirmative, quelles sont les décisions intervenues ? Le tribunal a-t-il confirmé ou au contraire infirmé la décision de février 2010 ? Si c'est le cas, sur quelles années porte cette décision ? Combien d'agents sont concernés ? Quels sont les montants en jeu ? Quelle sera l'attitude du gouvernement sur ce dossier si ce prononcé du jugement prévu le 23 mai vous a été effectivement communiqué ? Je vous remercie Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Merci Monsieur le Président.

J'ai failli vous couper, Monsieur Borsus, parce que,

en fait, la réponse est non. Le jugement a, une nouvelle fois, été reporté à l'audience du Tribunal de 1ère instance au 20 juin.

Je peux vous envoyer un signal lorsque le jugement sera rendu, car, chaque fois, vous développez toute la question et puis je dois vous dire non. Je suis désolé.

M. le Président. - C'est bon pour le quota de questions, mais M. Borsus n'a pas de souci avec son quota.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Merci Monsieur le Ministre. Effectivement, cette question est extrêmement importante et elle représente potentiellement des millions d'euros pour la Région wallonne et pourrait concerner des milliers d'agents.

(Réaction de M. le Ministre Nollet)

À travers ma question, forcément, un grand nombre de personnes souhaitent bien évidemment être informées, non seulement de la décision, mais aussi de l'attitude éventuelle du gouvernement. Merci pour la précision, Monsieur le Ministre, et je propose - ce n'est pas fréquent encore à ce stade - que peut-être on s'échange un petit message pour voir si la décision est tombée de manière à ne pas alourdir votre agenda, Monsieur le Président.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. NOLLET MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR « LES SUBSIDES UREBA AUX ZONES DE
POLICE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les subsides UREBA aux zones de police ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (cdH). - Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, l'article 1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 mars 2013, concernant les subsides UREBA exceptionnels, indique que par « personne de droit public », il faut entendre « toute commune ainsi que toute zone de police locale pluricommunale de Wallonie dotée de la personnalité juridique au sens de la loi du 7 décembre 1998, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ».

Si l'on peut évidemment se réjouir de voir désormais les zones pluricommunales incluses dans la liste des personnes de droit public qui peuvent bénéficier des

subsidés UREBA, cette disposition interpelle sous un autre aspect. Car, à notre sens, elle est susceptible de générer - et elle génère en l'espèce - une discrimination entre zones de police en ne permettant pas aux zones de police monocommunes de bénéficier d'une enveloppe de 500 000 euros de subsides. Enveloppe totalement dédiée à des bâtiments affectés à ses missions de police. Alors que tant pour les zones mono que pluricommunes, ce sont les communes qui participent d'une même façon au financement des dépenses extraordinaires des zones par le biais d'une dotation communale couvrant les charges de la dette de la zone via le budget ordinaire.

Dit autrement, si dans une zone de police pluricommunale vous avez l'intention de rénover votre commissariat de police, vous pourrez bénéficier des subsides pour tout ce qui concerne les économies d'énergie qui seraient implémentées. Par contre, si vous faites le même exercice alors que vous êtes une zone monocommunale, vous n'avez pas droit au moindre subside.

Qu'est-ce qui justifie cette distinction, selon vous, entre les zones ? Contestez-vous la discrimination en défaveur des zones monocommunes qui doivent entrer alors dans ce montant maximum autorisé, l'ensemble des investissements à la fois communaux et plus spécialement dédiés à la zone de police ? Sinon, comment entendez-vous y répondre pour faire en sorte que les zones monocommunes de police liées à une série de grandes villes - je pense notamment à Mouscron, La Louvière, Ath, Namur, Liège, Herstal - puissent aussi bénéficier de tels subsides pour leur police ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Monsieur le Député, le programme UREBA exceptionnel est un *one shot*, d'un budget total de 95 millions d'euros. Il se démarque du programme UREBA classique sur un point fondamental : il présente un taux de subventionnement particulièrement élevé, compris entre 60 et 100 % selon la situation et les cas de figure.

Ce taux constitue une superbe opportunité et va susciter, à n'en pas douter, plus de demandes que l'enveloppe ne pourra en supporter. Dès lors, il était indispensable que nous établissions une règle pour assurer l'accessibilité à ce soutien au plus grand nombre.

Le choix du gouvernement s'est porté sur un critère simple : la détermination d'un plafond maximal de subventionnement par demandeur, à savoir 500 000 euros. Cette simplicité s'explique par une volonté de lisibilité des critères pour les bénéficiaires et de simplicité des démarches.

Quel est, alors, le problème ?

Dans le cadre de la refonte de l'arrêté UREBA classique, nous avons intégré les zones de police locale pluricommunales à la liste des bénéficiaires afin qu'elles puissent, à l'instar de leurs homologues monocommunales, prétendre à ce subsidé. Leur statut juridique particulier les excluait, en effet, des bénéficiaires potentiels de ce programme. Par souci de cohérence, nous en avons fait de même au niveau du programme UREBA exceptionnel dont il est question ici.

Vous y voyez une discrimination. Je pense que d'autres pourraient y déceler, au contraire, une juste compensation, étant donné que ces zones étaient jusqu'ici complètement exclues de ce programme.

Je rajouterais enfin que le Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne, dûment consulté lors de la préparation de cet arrêté comme sur celui relatif à l'UREBA classique, n'a formulé dans son avis aucune objection à ce sujet.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). - Je vous remercie de votre réponse qui ne me satisfait pas du tout. J'entends bien qu'effectivement intégrer désormais dans le champ des entités éligibles, les zones de police communale était une juste réparation. Je n'en disconviens pas, mais pourquoi remplacer une discrimination par une autre ? Vous dites vous-même qu'il était discriminant de les avoir exclus jusqu'alors. Aucune difficulté à vous rejoindre lorsqu'il s'agit de dire : « On a ajusté le tir pour qu'elles soient désormais éligibles », mais pourquoi alors dire que désormais celles qui étaient monocommunale ne pourront pas bénéficier de cette subvention ?

Je comprends la logique visant à dire : « Il y a 95 millions d'euros, on arrête un plafond maximum de 500 000 par dossier, sinon on n'a pas la capacité de pouvoir rencontrer le plus grand nombre de demandes possibles », mais je ne vois franchement pas ce qui justifie l'exclusion des zones monocommunales de police pour la réalisation de ce projet. Vous m'excuserez, mais je ne décèle pas de cohérence dans la réponse apportée.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR « LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET
LA CRÉATION D'EMPLOIS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les énergies renouvelables et la création d'emplois ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la FEB nous lançait un message : « Pas d'industrie sans innovation », disait-elle. Pour savoir si nous avons une chance de créer, au-delà des emplois liés au montage et à la maintenance dans un secteur industriel porteur d'espoir, des technologies propres de production d'énergie, il faut donc partir de l'indicateur que constitue notre capacité d'innover en la matière. Vous l'aurez compris, je suis allé rechercher sur le site de l'institut européen le plus renommé pour trouver ces indicateurs, à savoir l'Institut des brevets.

Le nombre de brevets déposés dans le domaine des technologies sources d'énergie renouvelables augmente depuis 1997 de 20 % chaque année. Et ce, à un point tel que le nombre de brevets en la matière dépasse de loin celui des brevets liés aux énergies fossiles ou fissiles. Il est fort probable que la conférence de Kyoto a contribué largement à déclencher cet élan en matière de R&D et d'innovation. Les technologies auxquelles les chercheurs s'intéressent le plus souvent sont évidemment le photovoltaïque, l'éolien, le stockage du CO₂, l'hydraulique et la biomasse.

Avons-nous, Monsieur le Ministre, réussi à monter dans le train en marche, à nous intégrer dans le processus ? Concrètement sommes-nous de la partie lorsqu'il s'agit non seulement de créer des emplois pour monter et entretenir les unités de production, mais aussi pour les fabriquer ? Sommes-nous dans le peloton de tête européen pour avoir développé lesdites technologies et pour avoir amélioré leur performance ?

À la lecture des rapports dudit office européen, 80 % des acteurs qui déposent un brevet viennent du Japon, des États-Unis, d'Allemagne, de la Corée, de la Grande-Bretagne et de la France. Il s'agit donc d'une concentration du potentiel innovateur dans ce domaine qui génère des emplois industriels essentiellement dans lesdits pays. Hormis quelques exemples que l'on pourra toujours citer et sans vouloir noircir le tableau, le potentiel industriel wallon dans le domaine des énergies propres se focalise, à mes yeux, essentiellement sur le montage et éventuellement l'entretien desdites unités de production d'énergie propre ; et c'est vrai à un point tel qu'une série de pays émergents nous dépassent de loin en ce qui concerne la spécialisation dans lesdites technologies.

Je ne souhaite pas me contenter de déplorer une situation ni une tendance observable depuis des années, mais plutôt d'encourager le Gouvernement wallon à prendre le taureau par les cornes et l'inviter à prendre toutes les mesures afin que la Wallonie puisse prendre place dans ce train porteur d'espoir en termes industriels et de création d'emplois. S'organiser en réseau avec des partenaires européens, ne permettrait-il pas de générer une plus-value importante ? Monsieur le Ministre, puis-

je connaître votre avis sur cette question ainsi que les conclusions de votre analyse ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Monsieur le Député, comme vous venez de le souligner, l'innovation est un élément porteur et essentiel au développement d'une industrie forte. Aujourd'hui, en Wallonie, l'actionnariat des grandes entreprises capables d'innover et possédant des centres de recherche est malheureusement un actionnariat étranger, ce qui a pour conséquence que les innovations, même si elles sont développées en Wallonie, sont brevetées dans le pays de l'actionnaire principal.

La Wallonie joue donc un rôle important dans l'innovation et la recherche, même si cela ne ressort pas des statistiques. Cependant, la Wallonie dispose également d'un tissu très actif de PME. Celles-ci ont un potentiel de développement important et sont grandes pourvoyeuses d'emplois en Wallonie.

Plus spécifiquement, dans le cadre des filières renouvelables, les récentes cartographies établies par le cluster TWEED, que j'invite M. le Député à consulter, indiquent que la Wallonie dispose d'entreprises actives à chaque niveau d'une filière, certains niveaux étant plus développés que d'autres. Une étude d'Agoria sur les filières renouvelables confirme cela, puisqu'en 2009 l'emploi par activité dans le secteur des énergies renouvelables était le plus important dans la production, puis dans l'installation et le montage et dans l'ingénierie et la R&D.

Au niveau des réseaux et partenariats, plusieurs initiatives existent, dont le WARE, partie prenante du BERA (Belgian Energy Research Agency) une plateforme dédiée aux centres de recherche et universités belges dans le domaine de l'énergie. Son but est de sensibiliser les industries à la mise en œuvre de recherche appliquée et à les aider à s'intégrer dans les projets de recherche menés au niveau européen avec des partenaires européens.

Au niveau européen, les ERA-Net permettent, à travers des financements, de monter des projets de recherche européens mélangeant chercheurs issus de centre de recherche et chercheurs de l'industrie. La Wallonie participe à ce réseau dans le cadre de projets de recherche sur l'éolien et le photovoltaïque.

Enfin, nos clusters TWEED, GreenWin et Val + permettent également d'assurer le développement de la recherche dans le domaine des sources d'énergie renouvelables, soit en participant directement à des projets de recherche européens tels que Organext et BioenNW, soit en permettant la mise en réseau des différents chaînons d'une même filière.

En outre, comme l'indique le dernier rapport du délégué spécial du Plan Marshall 2.Vert, depuis le premier appel à projets, les estimations de création d'emplois représentent 4 259 équivalents temps plein maintenus et 7 724 équivalents temps plein créés. Notons que 75% des créations estimées d'emplois se font dans les pôles Mecatech, Greenwin et Biowin. Sur les 8 premiers appels des pôles de compétitivité, 7 724 créations d'emplois annoncées sont avancées dans le pôle Greenwin, 8% dans le pôle Logistique in Wallonia, 42% dans le pôle Mecatech, 15% dans le pôle Biowin, 6% dans le pôle Skywin et 11% dans le pôle Wagrallim.

Greenwin est donc le deuxième en pourcentage, puisque Greenwin obtient 18% de création d'emplois annoncée alors qu'il n'a été labellisé et n'a commencé à déposer des projets que début 2011.

Aujourd'hui, la Wallonie n'est donc certainement pas à la traîne dans la recherche et l'innovation des technologies sur les énergies renouvelables, mais elle doit se donner les moyens de rejoindre le peloton de tête pour les filières dont elle dispose le plus d'atouts.

M. le Président. - La parole est à Monsieur Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Merci Monsieur le Président. Vu le temps dont nous disposons ce matin, je ne vais pas commenter longuement la réponse de M. le Ministre, sauf pour dire que nous jouons ici dans un contexte de concurrence internationale qui risque d'être relativement rude à un certain moment et qui risque qu'une série de créations d'emplois se feront là où les entreprises mères se trouvent, passant donc trop souvent à côté de la Région wallonne. Je rejoins donc la volonté de M. le Ministre de vouloir mener une politique prévoyant les moyens pour que la Wallonie soit dans le peloton de tête, mais encore faut-il y aller avec plus d'ambitions, à mon avis.

**QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À
M. NOLLET, MINISTRE DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR "LA FUITE DES CERVEAUX ET
L'OPPORTUNITÉ D'UNE INTERVENTION DE
LA WALLONIE POUR Y PALLIER"**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur "la fuite des cerveaux et l'opportunité d'une intervention de la Wallonie pour y pallier".

La parole est à Monsieur de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le 21 mai dernier, la recherche faisait la une de la presse : d'un côté, la Libre Belgique vous consacrait une interview au

sujet de la pérennisation des crédits du FNRS, de l'autre Le Soir lançait un cri d'alarme sous le titre : « La Belgique perd ses cerveaux ».

Cette contradiction entre la une des deux quotidiens n'a pas manqué de m'interpeller. Garantir la pérennisation financière et l'indexation des crédits de recherche fondamentale est un élément des plus positifs, que nous saluons, mais cette mesure est-elle suffisante pour conserver à notre recherche sa place d'excellence et cela permettra-t-il d'endiguer la fuite des cerveaux ?

La fuite des cerveaux n'est pas un phénomène neuf. Une étude américaine du Bureau of Economic Research de 2012 soulignait déjà ce constat et pointait un ratio de financement de la recherche/PIB moins élevé que dans les nations concurrentes.

Il y a plus de chercheurs belges qui s'exilent que de chercheurs étrangers qui viennent en Belgique. Ce constat signifie le manque d'attractivité de nos universités et centres de recherche : nous sommes apparemment dans l'incapacité de retenir nos chercheurs, mais nous sommes également incapables d'attirer des cerveaux étrangers.

Les milieux universitaires attestent que la Belgique a du mal à conserver ses cerveaux par manque de débouchés, et ce faute de place de chercheurs et de professeurs dans les universités. Les chiffres relevés dans la presse sont inquiétants : la Belgique voit s'expatrier près de 21,7% de ses chercheurs. Dans l'autre sens, 18,2% d'étrangers viennent mener des recherches en Belgique avec, dans certains cas, un financement assuré à 100% par leur pays.

Ce solde déficitaire, « entrants et partants », semble propre à la Belgique, puisque la France affiche un solde positif de +5,1%, les Pays-Bas de +1,3% et d'autres pays affichent une attractivité importante comme les États-Unis avec +32,9%, le Canada avec +23,2%, l'Australie avec +26,2% et la Suède avec +23,7%.

Des initiatives existent pour retenir les chercheurs. Ils sont aidés par l'Union européenne à travers les bourses Marie Curie et par le FNRS notamment grâce au Mandat d'impulsion scientifique Ulysse qui offre aux chercheurs travaillant à l'étranger la possibilité d'obtenir une bourse afin de revenir s'installer durablement en Communauté française.

La Région bruxelloise, quant à elle, multiplie les mesures pour retenir les chercheurs :

Elle propose un subside annuel, durant trois ans avec possible prolongation pour deux années supplémentaires, afin de les inciter à s'enraciner à Bruxelles. Ce subside est octroyé à de jeunes chercheurs belges ou étrangers qui séjournent en postdoctorat à l'étranger depuis au moins deux ans.

Les chercheurs belges ou étrangers titulaires d'un

doctorat peuvent obtenir une aide pour travailler à Bruxelles durant 10 à 12 mois.

Les chercheurs post-doctorants ayant acquis une certaine renommée et une grande spécialisation peuvent également obtenir une aide finançant un séjour de 3 à 9 mois en Région bruxelloise.

Monsieur le Ministre, la fuite des cerveaux est avérée comme en atteste le solde déficitaire entre chercheurs entrants et partants. C'est un phénomène inquiétant qui doit retenir toute notre attention et qui nécessite la mise en place d'une politique appropriée.

Vous avez par ailleurs souligné dans le cadre de votre interview à la Libre Belgique que votre double casquette « Wallonie- Fédération Wallonie Bruxelles » constitue un atout pour dégager des solutions au profit des chercheurs.

Les initiatives de la Région bruxelloise, que je viens de rappeler, constituent, à mon sens, des exemples de bonnes pratiques dont la Wallonie pourrait utilement s'inspirer.

Aussi, Monsieur le Ministre, je souhaiterais vous interroger sur les questions suivantes :

Ne conviendrait-il pas de s'interroger sur les causes du manque d'attractivité de nos universités et centres de recherche pour accueillir les chercheurs étrangers ? Le Partenariat Wallonie Bruxelles approuvé par votre gouvernement en mai 2011 ne pourrait-il pas permettre de dégager des pistes de solutions ?

Ne pensez-vous pas qu'il conviendrait de prendre des mesures appropriées pour lutter contre la fuite des cerveaux ?

En particulier, la Wallonie ne devrait-elle pas s'inspirer des mesures développées en Région bruxelloise et développer un plan « Brains back to Wallonia » ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Chers Collègues, la notion de fuite des cerveaux occupe l'ensemble de l'Union européenne. Mais aux termes de "fuite des cerveaux" il faut préférer ceux de "circulation des cerveaux".

Depuis plusieurs années, la Commission a tenté de mettre en place des mécanismes visant à promouvoir la mobilité des chercheurs. Il est clair que certains pays sont plus attractifs que d'autres notamment les États-Unis ou plus près de chez nous, les pays scandinaves.

Mais il ne faut pas négliger l'impact d'un séjour à l'étranger pour un chercheur. Il est pratiquement inconcevable aujourd'hui, vous avez vu les réactions des

universités dans la presse par rapport à cela, d'imaginer qu'une carrière académique brillante puisse s'effectuer sans avoir effectué un séjour relativement long post doctoral à l'étranger.

Nos universités sont attractives, il suffit de voir le nombre de chercheurs étrangers qui souhaitent venir y étudier ou y travailler mais les universités ne sont pas les seuls employeurs de chercheurs, les centres de recherches agréés, mais aussi des entreprises sont friands de chercheurs. Dans ce cadre, tous les chercheurs ne sont pas égaux. Nous manquons de cerveaux dans de nombreux domaines tels que l'ingénierie, les matériaux, l'informatique, etc. Alors qu'effectivement certains diplômés peinent à l'inverse à valoriser leur formation en Wallonie. Il y a peut-être lieu de mieux faire coïncider là aussi les formations aux besoins qu'ils soient scientifiques ou industriels.

Les statistiques sur la mobilité des chercheurs sont à prendre avec la plus grande prudence. L'OCDE a été confrontée à chaque fois au manque d'uniformité des sources, car sur quoi se baser pour savoir où vont nos chercheurs et qui vient en Wallonie et d'où viennent-ils?

Depuis la mise en place du visa scientifique, les chercheurs de pays tiers sont dispensés de permis de travail, les Européens l'étaient déjà. Parmi les chercheurs belges qui partent, bon nombre reviennent, les subsides bruxellois en la matière ne sont pas les seuls, les mandats de retour du Fédéral existent depuis bien plus longtemps. Nous parlons là en tout et pour tout d'une quinzaine de dossiers par an pour les deux niveaux de pouvoir confondus.

Il est important de savoir qu'en la matière, l'administration wallonne n'est pas en reste. En effet, la DG06 a soumis en 2012 un projet dans le cadre du programme européen cofund de Marie Curie et a obtenu au total 13,5 millions d'euros qui permettront de financer 132 chercheurs pendant deux ans, et ce pour les cinq prochaines années.

La Wallonie investira donc aux côtés de l'Europe pour la circulation des chercheurs. Concrètement ces mandats de deux ans nous permettront à la fois de rapatrier des chercheurs belges vers la Wallonie, mais aussi d'attirer dans nos universités, nos PME et nos centres de recherches les meilleurs étrangers grâce à des conditions de travail attrayantes. En effet, les conditions de travail respectent les standards de la charte européenne des chercheurs et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs. Concrètement, on relèvera notamment un contrat de travail de deux ans incluant une couverture en sécurité sociale complète. Des allocations de mobilité, de circulation de 300 euros par mois, un salaire brut annuel incluant notamment le pécule de vacances et la prime de fin d'année, une assurance responsabilité civile, la contribution ONSS complète : soin de santé, mutuelle, congé, prime de maternité, accidents de travail, chômage, pensions,

allocations familiales. 18.000 euros pour couvrir les dépenses liées aux supervisions, mentorat du chercheur et d'autres coûts, équipement voyage. Tout ça n'est pas prévu dans tous les statuts de chercheurs, mais dans ceux-ci et c'est la raison pour laquelle on pense que c'est un fabuleux incitant pour la circulation dans les 2 sens. Des Belges qui pourraient revenir, mais aussi des étrangers qui pourraient être attirés par notre pays.

Le plan Brain back to Wallonia mentionné dans votre question existera donc dès l'année prochaine, mais également complété par un plan New Brains to Wallonia, puisque ce mécanisme va également permettre - je le disais - la venue de brillants cerveaux étrangers en Wallonie. Parallèlement, il est primordial de travailler sur le statut du chercheur, c'est un métier, on le sait complexe avec des carrières multiples. « One job but multiple crises » écrivait la Commission européenne dans une de ces nombreuses recommandations relative au métier de chercheurs. La Wallonie participe activement à l'implémentation de ces recommandations et a vu toutes ses universités dotées du label « excellencis is human resources » qui atteste de la qualité et des conditions de travail proposé aux chercheurs chez nous. Pas seulement de chez nous, mais aussi ceux qui travaillent chez nous. Le travail continue, un groupe de travail de pilotage conjoint Fédération-Wallonie et FNRS suit de près les progrès effectués dans le domaine.

En conclusion, nos chercheurs sont réputés, ils s'exportent très bien, mais prudence sur les chiffres ; beaucoup d'entre eux reviennent ou souhaitent revenir et les nouveaux outils qui seront mis en place dès l'année prochaine par la Wallonie leurs offriront cette possibilité. De même, les importants moyens obtenus par l'administration permettront d'attirer, en période de crise, de bons chercheurs étrangers en mettant en avant nos atouts, notre excellence tels qu'attestés par nos labels qui ornent nos universités et centres de recherches.

M. le Président. - Merci Monsieur le Ministre. La parole est à M. de Lamotte

M. de Lamotte (cdH). - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, je pense à un souci de sémantique : que les chercheurs se déplacent à l'étranger favorise la mobilité des recherches, des cerveaux est me semble-t-il une dimension importante. Tout le monde souhaite qu'il y ait des gens qui partent à l'étranger et des gens qui en viennent. Mais, la réalité ici est qu'entre les entrants et les sortants, il y a déficit, vous ne le contestez pas, ils sont dans les chiffres et donc il y a véritablement un souci. Vous évoquez d'ailleurs dans votre réponse les matières ou les facultés soumises à cette différence entre chercheurs entrant et sortant. La mobilité, la circulation des cerveaux oui, mais à un moment donné quand on fait la balance il y a une différence. On citait des chiffres dans d'autres pays par rapport à ça et donc le fait d'avoir des chercheurs. Peut-

être faut-il chercher à développer dans les statuts les chercheurs permanents et pérenniser d'avantage les choses.

Je reviendrai dans une prochaine question sur les différents fonds en Wallonie et dans la fédération. Vous avez évoqué dans votre réponse des chercheurs dans le cadre du programme « Co-found », mais en fait si je suis bien informé - peut-être que je me trompe - il s'agit de cofinancement entre l'Europe et les universités en direct en vue d'accroître le nombre de bourses postdoctorales pour des docteurs étrangers. Ce sont des financements qui sont propres à l'université avec un financement universitaire et un financement Europe. Quelle est la dimension de notre impact politique par rapport à ça ? Et donc ...

(Réaction d'un membre)

Voilà, ce n'est pas l'information dont je dispose, mais si vous savez me transmettre des éléments qui vont dans ce sens-là je suis effectivement preneur. Je viendrai, oui.

L'argent de la Wallonie passe par l'université, c'est la Wallonie qui a le pouvoir de décider, mais ça transite par l'université.

Je suis preneur effectivement du complément d'information.

De toute façon, je pense qu'on est dans un scénario où il faut effectivement poser un diagnostic clair sur la recherche, sur les mouvements qui sont en cours. Car je pense que nos chercheurs, en plus du travail et des mandats, souhaitent aussi une attitude de considération eu égard au travail qu'ils font. Je pense que dans les centres de compétitivité, dans les universités cette considération existe et il faut effectivement voir comment on peut faire plus. Vous avez évoqué le programme bay backs to you Wallonia, mais vous ne nous avez pas dit comment vous allez le financer dans les exercices futurs ou bien le financement est-il déjà prévu maintenant ?...

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Notamment via CECOFOND, l'argent qu'on mobilise pour ça c'est du brain backs et c'est pour ça que je dis qu'il y a de l'argent public derrière. Mais on va vous donner les détails.

M. de Lamotte (cdH). - Oui, j'attendrai les détails ! Et donc si vous me permettez, vous savez que je suis accroché à la matière et on en discutera...

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Quand vous voulez.

M. de Lamotte (cdH). - Notamment à l'ajustement et lors d'autres questions. Je vous remercie.

M. le Président. - Merci Monsieur le Député. La parole est à M. Stoffels la question sur les chercheurs

wallons.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LES CHERCHEURS WALLONS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les chercheurs wallons ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Merci Monsieur le Président. On peut lire énormément d'études, d'avis et de recherches et faire dire aux statistiques ce que l'on souhaite leur faire dire, si on les a bien torturées. Ici j'ai fait un travail de recherche, non pas sur une statistique, mais sur le résultat en matière de recherches et de dépôts de brevets depuis 2006. L'office européen des brevets va donc prochainement accorder des prix à une quinzaine d'ingénieurs et de scientifiques qui se sont distingués par leurs travaux de recherches et d'innovations.

Les finalistes viennent de secteurs différents : les technologies médicales, la pharmacie, l'optique, la métallurgie, et les techniques d'ameublements, les pc et les écrans. Ils viennent de 9 pays européens et de 2 pays en dehors de l'Europe et ont été choisis par un jury international. Si l'on trouve 2 Belges parmi les quinze finalistes, il y en pas un qui travaille dans une PME ou dans une institution de recherche en Wallonie.

Seront honorés, parmi les lauréats dans la catégorie recherche, un chercheur allemand et son équipe belge dans l'institut IMIC. Recherche en microélectronique et nanotechnologies à Heverlee et dans la catégorie travail pendant toute une carrière de chercheur en ingénieur de la KUL qui s'est démarqué par ses travaux en matière du traitement du cancer.

Si l'on remonte jusqu'en 2006, on découvre que, parmi la centaine de lauréats en 2011, 2 personnalités étaient d'origines belges. En 2010 et en 2008, on dénombrait une seule personnalité belge ; il s'agit d'un chercheur de la NVBCARTS, c'est ça ? De la Vlaams Instituut voor Biotechnologie et 2 fois la KUL dans le secteur chimie et pharmacie. Pas une seule fois un chercheur qui travaille dans une PME ou une institution de recherche en Wallonie.

C'est un constat est à mes yeux interpellant parce que, depuis 2006, aucun chercheur francophone belge n'a été parmi les lauréats honorés par l'institut européen des brevets. Quelle est votre analyse et quelle est votre réaction par rapport à ce constat ? L'absence de lauréat francophone n'est-elle pas interpellante quant à l'efficacité, aux renommées de nos politiques en la matière lorsque l'on sait que la recherche, le

développement et l'innovation sont évidemment les précurseurs qui seront à la base d'une relance de l'industrie dans un marché globalisé. Ne conviendrait-il pas d'investir davantage afin d'être les meilleurs dans certaines thématiques ? Qu'elle est votre analyse de la question ? Monsieur le Ministre, quelles sont les conclusions que vous en tirez ?

M. le Président. - Merci Monsieur le Député. La parole est à M. le Ministre Nollet

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - L'office européen des brevets organise le concours auquel vous faites référence depuis 2006, à l'attention non seulement de ces membres, mais également au reste du monde via une catégorie dédiée, dédiée à cet effet.

Ce concours a pour ambition de sensibiliser sur les enjeux de l'innovation et en particulier sur ceux du brevet au sein de la société. Comme le mentionne le site l'OB. Les brevets jouent un rôle clef pour stimuler l'innovation, favoriser l'emploi et faire avancer la société. Derrière chaque invention se cachent des hommes et des femmes poussés par la passion de découvrir et auxquels l'Office européen des brevets tient à rendre hommage.

Dans ce contexte, les innovations nominées sont celles qui reposent sur leur originalité technique, mais aussi selon leur incidence économique et sociale. Cela ne remet pas en cause, à mes yeux, la capacité des nos inventeurs à faire preuve d'innovation et d'être compétents en matière de recherche et développement.

Par ailleurs, vous mentionnez dans votre question, parmi les deux finalistes belges, un ingénieur de la KUL qui s'est démarqué, tout au long de sa carrière de chercheur, par ses travaux en matière de traitement du cancer. En fait, il y a lieu de préciser que cette personne est un chef d'entreprise confirmé, Yves Jongen, ingénieur à l'UCL, d'une entreprise wallonne, en l'occurrence IBA, entreprise que l'on ne présente plus. Autrement dit, parmi les 15 finalistes de cette année, on peut confirmer le fait qu'il y ait un inventeur formé en Wallonie, qui dirige une entreprise wallonne de portée internationale, connue et très fortement soutenue par la Wallonie pour ces recherches précisément et qui, de plus, ne ménage pas ses efforts pour accompagner les start-ups wallonnes.

Cependant, votre question m'a permis de m'interroger sur la portée de la communication relative à ce concours. Est-il suffisamment connu de nos chercheurs wallons ? Des informations obtenues, l'Office belge de la propriété intellectuelle est bel et bien au courant de cet événement, mais reconnaît ne pas répercuter l'information auprès de ses inventeurs, partant du principe qu'ils ne sont sans savoir, sans être au courant de son existence. Un effort de communication de la part de tous les acteurs de la

recherche est, sans conteste, à fournir et je demanderai à mes services d'entreprendre des démarches en ce sens.

Je profiterai de votre question pour rappeler à notre assemblée que la Wallonie n'est pas en reste en matière de soutien à la propriété intellectuelle tant vis-à-vis des universités, via le financement de fonds brevets, que des PME, via l'aide au dépôt ou à l'extension de brevet. D'autres organisations contribuent à la sensibilisation à la propriété intellectuelle comme l'association financée par la Wallonie, PICARRE Wallonie, que vous connaissez, dont l'une des principales missions est en effet de vulgariser et de rendre accessible la propriété intellectuelle.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - En fonction de la réponse de M. le Ministre, je vais ensuite me mettre à la recherche pour voir ce que nous avons pu obtenir ou engranger comme résultats d'excellence en la matière comparés aux autres régions d'Europe parce que nous jouons effectivement dans un contexte d'un marché globalisé et les recherches qui sont traduites sous forme de brevet, qui se traduisent ensuite sous forme de projet industriel à un endroit ne seront pas ceux qui s'installeront à un autre endroit. Donc, il va y avoir une nécessité que la Wallonie soit vraiment le fer de lance pour l'une ou l'autre thématique dans un contexte européen.

QUESTION ORALE DE MME REUTER À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LE PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA RÉFORME DU FINANCEMENT DU FONDS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Reuter à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le projet de décret relatif à la réforme du financement du Fonds de la recherche scientifique ».

La parole est à Mme Reuter pour poser sa question.

Mme Reuter (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'aimerais revenir sur une interview que vous avez donnée la semaine dernière à un quotidien pour lui exposer les grandes lignes de votre projet de décret relatif à la réforme du financement du Fonds de la Recherche scientifique. L'objectif est d'assurer une sécurité financière à la recherche fondamentale en pérennisant le budget et en installant un mécanisme d'indexation.

Il y a déjà eu des questions posées la semaine dernière en Fédération Wallonie-Bruxelles, questions d'actualité finalement très courtes. C'est pour cela que j'aimerais revenir sur ce sujet aujourd'hui et essayer d'en savoir un peu plus et d'y voir plus clair.

La recherche fondamentale est une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son refinancement va être financé par la Région wallonne grâce à un transfert d'un montant de 11 millions d'euros, 6 millions pour Welbio qui existe déjà et 5 millions pour le WISD, via la création d'un nouveau fonds que vous baptisez Fonds pour la recherche fondamentale stratégique, FRFS.

Première question, quel va être l'impact de ce transfert budgétaire sur le financement même de la recherche stratégique ?

Le morcellement du financement de la recherche constitue l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre d'une politique coordonnée et efficace de la recherche.

Pourquoi créer un fonds en plus ? N'y a-t-il pas risque de morcellement supplémentaire ? N'était-il pas plus simple d'augmenter le budget du FNRS ? Par ailleurs, le nouveau fonds n'est pas destiné à financer l'ensemble de la recherche fondamentale, mais seulement deux thématiques : la santé et les sciences de la vie, d'une part, le développement durable, d'autre part.

Comment allez-vous sélectionner les différents projets ? Comment cela va-t-il se passer ?

Là où je vous rejoins, c'est que la recherche fondamentale contribue au redéploiement économique de la Wallonie. Il est donc essentiel de renforcer la collaboration entre les chercheurs de la recherche fondamentale et ceux de la recherche stratégique.

J'aimerais savoir quelle politique mène véritablement le Gouvernement wallon pour renforcer les collaborations entre les deux champs ?

Pérenniser le financement de la recherche fondamentale est d'ailleurs un point de la DPR qui aujourd'hui n'a pas encore été concrétisé. Il ne reste donc plus qu'un an avant la fin de la législature. Pourquoi un tel retard ? Pourquoi aujourd'hui seulement cette déclaration sur le financement ?

Enfin, le 4 décembre dernier, vous faisiez la même annonce dans la presse. Le dossier a-t-il avancé depuis ? Quel timing vous êtes-vous fixé pour l'aboutissement de ce dossier ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - La recherche fondamentale est effectivement une compétence communautaire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la fédération alloue chaque année 103 millions d'euros au FNRS, tout en finançant les actions de recherche concertées et les fonds spéciaux de la recherche, en plus du traitement du personnel des universités dont une partie des activités,

comme vous le savez, est consacrée à la recherche.

En cette période économique particulièrement difficile pour la fédération qui, vous le savez, est structurellement sous-financée, j'ai souhaité garantir la pérennité des moyens octroyés à la recherche. D'où le décret auquel vous faites référence et qui sera très prochainement discuté au Parlement de la fédération. Il s'est toutefois avéré qu'à titre exceptionnel, un apport temporaire de la Wallonie était nécessaire pour assurer la faisabilité budgétaire de ce décret. Dès lors, pour deux années budgétaires, 2013 et 2014, la Wallonie interviendra à hauteur d'environ 5 millions d'euros pour le financement du FNRS. Ceci est donc la concrétisation tant attendue, suite à la DPC, de la pérennisation de la recherche fondamentale.

Il faut toutefois souligner que la recherche est une compétence de toutes les entités fédérées, en ce compris la Wallonie. Il s'agit de ce que les constitutionnalistes appellent une compétence auxiliaire dont l'objet est de constituer un moyen d'action des compétences matérielles des entités fédérées. Ainsi, pour que la compétence en agriculture et en industrie puisse être exercée de manière effective, la Wallonie contribue, par le plan Marshall et les politiques croisées, au financement du FRIA. Cela date déjà bien avant le FRIA qui est aussi au sein du FNRS et payé pour partie par la Wallonie. En fait, on a appliqué le même mécanisme pour le FRFS dont vous parlez et y ramener ces contrats en cours au 31 décembre 2012.

Ce que nous avons fait, c'est que nous avons rapatrié Welbio dans le FNRS, initié le WISD au sein du FNRS suivant la même logique le FRIA, c'est-à-dire qu'on choisit une thématique stratégique, c'est pour cela qu'on l'appelle FRFS, c'est parce qu'il est à dimension stratégique, il y a une thématique choisie, mais les critères d'excellence et les processus de sélection appartiennent au FNRS. Le financement est, comme pour le FRIA, pour partie wallon.

S'agissant des 11 millions, je ne parle plus du FRIA, je parle des 11 millions pour le FRFS, on parle d'autre chose ici que de la compensation temporaire dont je vous parlais. Il ne faut pas confondre les choses. Il y avait d'abord la compensation pour atteindre l'indexation nécessaire et il y a, d'autre part, ce qui est structurellement dégagé, à savoir ces 11 millions. Ce sont de nouveaux moyens qui seront pérennisés pour la recherche fondamentale. La différence avec les autres moyens octroyés au FNRS, c'est l'aspect stratégique. Il ne s'oppose pas au caractère fondamental – on est bien toujours dans la recherche fondamentale – mais il y a un choix qui est fait sur la thématique. Cela ne touche pas non plus à la liberté de la recherche et aux critères de sélection et d'excellence. Ce n'est pas parce qu'on choisit un thème, en l'occurrence Welbio, ce sont les aspects médicaux, FRIA, ce sont les aspects agricoles, par exemple, pour parler de deux choses qui existaient avant

moi, ou le développement durable demain pour le WISD, que pour autant on porte atteinte à la liberté de la recherche. Ou alors, on n'a pas la même définition de la recherche. On choisit un thème, le FRIA pour l'agriculture et l'industrie, le Welbio pour les sciences médicales et le WISD pour l'interdisciplinaire autour du développement durable.

Voilà comment les choses s'articulent. Les axes stratégiques ne font qu'indiquer un domaine, les questions générales pour lesquelles la recherche sera financée.

On ne définit aucunement les paradigmes qui devront sous-tendre la recherche et cela n'oriente en rien bien entendu les résultats qui sont derrière.

Je pense que c'est avec cela que j'ai pu répondre à votre question en la matière.

M. le Président. - Merci M. le Ministre. La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). - Merci Monsieur le Ministre d'avoir légèrement éclairé ma lanterne. Je pense qu'effectivement, grâce à mon interpellation, vous répondez quelque part aussi aux critiques qui ont été faites ; je vous en donne l'occasion.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - C'est très bien et je vous en remercie. Pourquoi ce qui était bon pour le FRIA n'est-il plus bon aujourd'hui pour le Welbio et le WISD ? Il faudra quand même m'expliquer cela.

Mme Reuter (MR). - Ce que j'entends - je pense que l'on aura l'occasion d'en discuter lors du débat sur le décret, lors de l'ajustement...

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Pas de souci.

Mme Reuter (MR). - Il est important d'essayer d'éclaircir, car ce que j'ai entendu à la fois la semaine dernière, ce que j'ai lu venant de la part de chercheurs, venant de responsables d'université, notamment, c'est que l'on enlève la liberté aux chercheurs, le ministre impose une vision, une façon de financer sans même être allé interroger les acteurs de terrain, les chercheurs, qui sont choqués par votre façon de faire.

Je pense qu'il était important de faire le point, mais clairement votre annonce a été mal reçue. Je tenais à vous interroger encore une fois aujourd'hui, mais encore une fois je pense que j'aurai encore d'autres questions à venir à la fois à la Fédération et ici. On a un peu l'impression qu'en cette fin de législature - c'est pour cela que je vous posais la question du retard : pourquoi aujourd'hui alors que l'on attend depuis longtemps ? Il y a eu une annonce, en décembre dernier, sur l'état d'avancement du projet. Je vous demandais si le dossier avait avancé, s'il y avait un calendrier. Vous n'avez pas

encore répondu, mais je suppose que l'on en parlera lors du décret - vous épuisez toutes vos cartouches, vous partez dans tous les sens. On lance des annonces et des annonces et puis on a les réactions derrière qui, à chaque fois, créent une explosion.

Dans tout cela, nous parlementaires avons envie de savoir le fond des choses. Vers quoi va-t-on vraiment ? Qu'est-ce qui va être financé ? Comment ? Est-ce juste un transfert d'argent de la Wallonie vers la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Y a-t-il véritablement un fonds supplémentaire ?

Là dessus, il y a encore des tas de questions qui restent en suspend. Je n'ai pas de conseils à vous donner, Monsieur le Ministre, mais je trouve qu'avant de lancer des annonces, comme celles-là, ce serait bien de baliser, de discuter avec les gens terrain - qui visiblement tombent des nues et supportent mal votre prise de position - et vraiment expliquer les choses, ce qui éviterait peut-être les craintes que l'on entend à droite et à gauche.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - C'est comme vous l'avez dit en fait. J'ai profité de votre question, mais je pense que c'était même le sens de votre question pour répondre effectivement à différentes interventions extérieures.

Notamment celle de M. Brotchi - il n'est pas là aujourd'hui, mais on aura le débat là-bas -, car, effectivement, il jette une confusion énorme sur des choses très simples. Et je vais vous le redire pour vraiment que l'on vider, ici, votre question, ce qu'on fait sur le Welbio et ce qu'on fait sur le WISD est exactement le même de ce que M. Hasquin avait fait, à l'époque, pour le FRIA, politiques croisées. Je ne suis pas sûr que c'était lui, mais c'était la période, en tous cas, quand cela a été lancé.

La Wallonie mobilise de l'argent et l'affecte à la recherche fondamentale. Ce qui est assez logique, à partir du moment où la recherche appliquée - plutôt wallonne - profite aussi des fruits antérieurs des recherches fondamentales et que cette recherche alimente le financement du Fonds de la recherche qui est en Wallonie, on peut estimer logique que l'on puisse dégager des moyens pour le mettre à la recherche fondamentale.

Cela semble, aujourd'hui, poser un problème énorme à M. Brotchi. Je ne comprends pas, car c'est effectivement quelque chose qui avait été discuté avec les recteurs, sur lequel il y a encore eu des constatations et le décret arrive la semaine prochaine ou la semaine d'après. Nous on l'a envoyé au parlement pour le mettre dans le parcours des travaux ; il a terminé son parcours au niveau du gouvernement. Ce que je vous ai annoncé,

c'est ce qui a fait l'objet d'un accord au conclave budgétaire parce que ces 11 millions, il fallait aller les chercher - Welbio, c'était terminé au 31 décembre 2012. Vous me dites : « Pourquoi, n'a-t-on pas fait cela plus tôt ? ». Parce qu'il y avait des programmes en cours qui étaient sur le Welbio jusqu'au 31 décembre 2012 et qu'il y avait des demandes pour relancer de nouveaux programmes de recherche avec de nouveaux chercheurs.

Les budgets, si on les avait eus tous, tout de suite, on aurait pu faire plus vite. Je suis d'accord avec vous. Toujours est-il qu'il y a un plan pluriannuel pour le Plan Marshall 2.vert et que cela s'inscrit là-dedans. Les moyens du WISD étaient dans le Plan Marshall 2.vert, il fallait les rendre pérennes et structurels, c'est ce qui a été décidé au conclave. Le Plan Marshall 2. Vert c'est une durée déterminée.

Ici, on les a rendus pérennes. Idem pour le Welbio, c'était à durée déterminée et cela se terminait le 31 décembre. On a rendu pérennes et cela va dans un accord de coopération, de telle sorte que l'on puisse, maintenant, dire au FNRS : « Vous avez ces moyens de garantie ». Mais à aucun moment la Wallonie, le gouvernement ou le ministre de la Recherche n'interviennent dans la liberté du chercheur, une fois que l'on est à l'intérieur de la thématique ou dans la sélection que doit faire le FNRS. Ce n'est pas notre job cela ! Mais on fait croire cela, on dit cela. J'ai même lu qu'on était en dictature, mais franchement...

Mme Reuter (MR). - On va peut-être conclure et je pense que le débat...

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - C'est comme vous voulez. C'est parce que je répondais à vos questions.

Mme Reuter (MR). - Oui, oui. Il y aura le débat, de toute façon, lors du dépôt du décret. Là où les chercheurs ont l'impression que vous ne leur faites pas confiance - et à juste titre et je rejoins M. Brotchi - vous dites : « Voilà, on a décidé de pérenniser ; on prend l'argent qui existait, de façon ponctuelle, pour le Welbio, par exemple, et on le pérennise ». Mais les thématiques, c'est quand même le ministre qui les choisit.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Non, c'est le gouvernement.

Mme Reuter (MR). - Oui, c'est le gouvernement qui les choisit. C'est le développement durable. Donc, on pérennise, on ajoute un fonds pour en pérenniser certains qui existent....

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - On ne prend pas l'argent ailleurs, on ne diminue pas l'argent ailleurs.

Mme Reuter (MR). - Mais voilà, on a choisi quand même des thématiques...

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - J'assume totalement. Effectivement, on a choisi les sciences médicales et le développement durable. Vous avez un problème avec cela ?

Mme Reuter (MR). - Je vous réponds par rapport à ce qui a été dit dans la presse en disant : « Les chercheurs ont cette impression que l'on ne leur fait pas confiance parce qu'on leur impose l'un ou l'autre thème ».

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Parce qu'on choisit un thème. Quand on a fait le FRIA, ce n'était pas un problème ?

Mme Reuter (MR). - J'y reviendrai avec une question plus tard. Ensuite, par rapport au financement ce sont effectivement des moyens nouveaux. Sur l'origine de ces moyens, on n'a pas encore vraiment...

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Je l'ai dit, du Fonds de la recherche. Je vous l'ai expliqué. On travaille en recherche appliquée, notamment pas les avances récupérables. Vous connaissez le principe ? On avance l'argent et puis on récupère en fonction du bénéfice que les entreprises font sur le produit de la recherche. Il se fait que, par le passé, ce n'était pas activé. On donnait l'argent, on ne veillait pas à aller le rechercher.

Aujourd'hui, j'ai mis en place un mécanisme avec des avocats qui vont rechercher de l'argent, qui font que cela retourne dans le fonds de la recherche. Et je peux, grâce à cela, dégager des moyens pour dire qu'une partie de ces moyens nouveaux qui vont dans le Fonds de la recherche sert aussi à la recherche fondamentale. Pourquoi ? Car la recherche appliquée bénéficie aussi des recherches antérieures de la recherche fondamentale. Est-ce cela qui pose problème ?

(Réaction de Mme Reuter)

M. le Président. - Ce petit débat nous permet de clôturer le chapitre « recherche scientifique » de notre ordre du jour.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR « L'ÉTUDE RELATIVE À UNE ÉNERGIE
TOTALEMENT RENOUVELABLE EN 2050
REMISE EN QUESTION »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'étude relative à une énergie totalement renouvelable en 2050 remise en question ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - C'est justement pour avoir été sensibilisé par les articles publiés par la FEB que je proposais, à l'époque, que d'une part, on aurait évidemment les auditions avec les auteurs de l'étude et d'autre part, également avec ceux qui ont réagi par rapport à cette étude tant dans le sens de réconforter le résultat de l'étude - Edora, par exemple - ou à l'autre sens - les gens qui tout en étant d'accord sur l'objectif de fond émettent quand même une série de nuances.

En effet, la FEB rejette les conclusions de cette étude Towards 100 % de l'énergie renouvelable en Belgique d'ici 2050. L'étude a été réalisée par trois partenaires scientifiques : le Bureau fédéral du Plan (BFP), l'Institut de conseil et d'étude en développement durable (ICEDD) et le VITO, institut de recherche technologique de la Flandre.

La thèse, selon laquelle il est possible de combiner croissance économique, pouvoir d'achat 100 % d'énergie verte serait possible, rencontre le scepticisme des employeurs. Les patrons invitent les ministres fédéral et régionaux, de ladite étude de revoir leur copie ». Fin de citation.

D'abord, les patrons font le reproche à l'étude de négliger l'interdépendance des réseaux électriques et les choix énergétiques des voisins, qui ont un impact sur la sécurité d'approvisionnement en Belgique. Ne pas prendre ces aspects en compte ne peut mener qu'à des résultats peu crédibles en terme de vision et de conclusions sur lesquelles s'appuyer. Je venais de citer la FEB.

Ensuite, si la transition vers l'énergie renouvelable a créé des emplois, il ne faut pas négliger non plus son impact sur l'emploi existant - disent les patrons - notamment dans l'industrie manufacturière fortement consommatrice d'énergie. Les mesures adoptées par le Gouvernement wallon témoignent à suffisance de la nécessité d'être attentifs par rapport à cette dimension de la question, mais soulignent aussi qu'à côté de la masse salariale, en termes de compétitivité, le facteur « énergie » pèse de plus en plus lourd sur celle-ci. Cette question se pose évidemment de façon plus aigüe dans nos relations avec les partenaires commerciaux les plus importants.

Si l'étude situe les sommes nécessaires entre 300 et 400 milliards d'euros d'ici 2050, sans pour autant chiffrer les économies possibles par la réduction des importations d'énergie, il faut admettre qu'il s'agit d'une estimation à la très grosse louche. Si ensuite l'amortissement de ces investissements repose, comme on a vu dans le cadre de la discussion, sur les certificats - essentiellement sur le dos du consommateur - on ne doit pas sous-estimer l'impact de ce mécanisme sur le pouvoir d'achat des ménages, notamment des ménages à faibles revenus.

Il faudrait être plus précis quant au budget que cela représente. De plus, même, il devra rejoindre la FEB dans la critique qu'il serait une erreur de considérer que la Belgique est « île » énergétique, et qu'il faut élargir la zone géographique dans laquelle on devra maintenir un équilibre entre la demande et l'offre - le scénario 100 % vert devant être abordé à l'échelle européenne.

Comment la Wallonie, Monsieur le Ministre, va-t-elle s'inscrire dans ce paradigme énergétique qui est devant nous ? Définir les objectifs est une chose, mais mettre en place une politique concrète qui puisse traduire les objectifs en actes concrets, en est une autre. Très concrètement, quel sera le mixe énergétique wallon ? Vous ne serez probablement pas étonné de cette question, parce que je vous la pose et vous la repose, depuis déjà un certain nombre de fois. Quelles sont les mesures envisagées par la Wallonie pour favoriser les investissements, notamment en matière de réseaux énergétiques ?

Enfin, pouvez-vous nous dire combien a coûté cette étude ? Quel est le coût pris en charge par la Wallonie ? Avez-vous reçu les avis des organes de consultation, tels que le Conseil économique et social de Wallonie (CESW) et CWEDD ? Quelles conclusions en tirez-vous ? Sur base des différentes critiques énoncées, envisagez-vous de commanditer éventuellement un complément d'étude ?

M. le Président. - La parole est à M. Le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Comme déjà abordé, lors de précédentes réponses au Parlement sur ce même sujet, qui viendra par ailleurs en débat une journée pleine et entière, l'étude Backcasting 2050 a en effet été menée par un consortium de bureaux d'étude experts dans le domaine de l'énergie : l'ICEDD, le VITO et le Bureau fédéral du Plan.

Lors du lancement de l'étude, l'ensemble de parties prenantes, dont la FEB et Edora, auxquels vous faites référence, ont été consultés au sujet du choix des hypothèses à prendre et du modèle utilisé dans le cadre de cette étude. Les avis de ces parties prenantes ont bien sûr été pris en considération par le consortium en charge de l'étude.

Ainsi, la question de la prise en compte de l'interdépendance des réseaux électriques et des choix énergétiques des pays voisins dans l'étude Backcasting 2050 avait déjà été soulevée par les parties prenantes auprès du consortium. La sécurité d'approvisionnement est un des points les plus importants qui a été pris en compte, lors du choix des hypothèses de l'étude. La décision du consortium a été d'intégrer un certain niveau possible d'importation d'électricité et d'autres sources d'énergie - par exemple, la biomasse. Le consortium a également intégré plusieurs indicateurs permettant de

comparer la sécurité d'approvisionnement dans les différents scénarios et à différents horizons de temps. À ce propos, l'étude conclut que la part des importations d'énergie, dans la demande d'énergie primaire, diminue fortement dans les scénarios incluant 100 % de renouvelable. Le scénario de référence nécessite 83 % d'importations d'énergie pour répondre à la demande d'énergie primaire alors que les scénarios 100 % renouvelable ne nécessitent que 15 % à 42 % d'importations d'énergie., en fonction des scénarios.

La question de la prise en compte des emplois existants ainsi que des emplois nouveaux, suite à la transition vers les énergies renouvelables, a également été abordée dans l'étude Backcasting 2050. L'estimation du nombre de nouveaux emplois créés, suite à cette transition, donne une fourchette qui va de 20 000 ETP à 60 000 ETP nouveaux pour l'horizon 2030. Le consortium indique également qu'une transition juste du système énergétique nécessitera d'intégrer la formation continue des travailleurs afin de permettre les transferts inter - et intrasectoriels des emplois.

La facture d'énergie de nos entreprises est un élément dont nous nous soucions fortement, comme en témoignent nos aides à louer aux efforts d'efficacité énergétique à travers la deuxième génération des accords de branche, qui ont été récemment adoptés par le gouvernement.

L'étude Backcasting a évalué le coût de la transition vers 100 % de renouvelable en 2050. Comme vous l'indiquez, le montant des investissements nécessaires pour cette transition, toute la période prise en compte, est important, mais ces chiffres représentent bien des investissements et non des coûts pour la population. Je m'explique : l'étude Backcasting a également évalué les coûts totaux de ce nouveau système d'énergie 100 % renouvelable par rapport au système énergétique actuel, en prenant notamment en compte l'impact de ces changements sur le bien-être de la population et l'impact évité des dégâts dus au CO2.

En fonction des estimations très conservatrices ou des estimations plus réalistes, les résultats vont de l'ordre de 3 à 17 milliards d'euros pour l'année 2050, à des bénéfices de 8 à 22 milliards pour l'année pour un système 100 % renouvelable.

Vous voyez, si on fait la balance entre ce système versus un autre, et pas seulement le coût des investissements de ce système-là, on est dans une balance positive. Vous mentionnez vous-même le pouvoir d'achat des ménages, qui est primordial pour les ménages à faibles revenus, vous avez raison, bien entendu.

Dans le cadre d'une non-transition énergétique, la Belgique devra subir la volatilité et l'augmentation des prix des énergies fossiles qui se profilent de plus en plus pour l'horizon 2015, 2020, et au-delà. Des

investissements importants devront donc dans tous les cas être réalisés pour garantir dans le futur l'approvisionnement d'énergie. Aujourd'hui nous avons le choix entre un scénario « *business as usual* », qui nous placerait à la merci de la volatilité des prix des énergies conventionnelles, et un scénario permettant d'investir dans les serres et l'efficacité énergétique, seules à même de nous en prémunir. Une étude de l'ULB et de l'Université de Mons, rappelle à ce sujet que dans le contexte de hausse structurelle des prix pétroliers, opérer rapidement et correctement une transition vers une économie moins dépendante des énergies fossiles, permet de limiter considérablement les dégâts socio-économiques provoqués par ces hausses de prix.

Je tiens également à rappeler que le Parlement wallon a adopté une résolution sur les puits pétroliers et gaziers, le 16 juillet 2008, afin de se préparer à celles-ci. Et tout cela doit être intégré dans notre réflexion.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Pour ce qui concerne la philosophie générale, je ne peux qu'être d'accord avec la volonté de positionner la Région wallonne, et la Belgique tout entière, dans une stratégie qui permet de sortir d'une part, du nucléaire, et de réduire, d'autre part, les émissions de gaz à effet de serre. Donc je peux, sur le plan idéologique, me mettre en parfaite harmonie avec la stratégie de 100 % du renouvelable. Ce qui importe, c'est la manière d'y arriver et le temps intermédiaire pour y arriver, parce que d'ici 2050, il y aura des générations qui ont vécu et qui doivent savoir comment et de quelle manière l'ensemble de ces stratégies va être financée. Parce que, qu'on le veuille ou non, l'investissement d'aujourd'hui - et chaque investisseur aura la volonté d'amortir son investissement - deviendra demain un coût sur la facture énergétique du citoyen. Qu'il soit le citoyen professionnel ou un citoyen résidentiel.

Donc, l'investissement se transformera en coût.

Là où il faut faire évidemment la différence, c'est que, devenant indépendant d'importations énergétiques, on fera très probablement une économie d'énergie, qui doit également être chiffrée pour avoir un bilan correct. Mon souci n'est donc pas de remettre en question cette stratégie des 100 %, mais d'examiner, si le chemin pour y arriver ne laisse pas trop de victimes.

**INTERPELLATION DE M. FOURNY À
M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR « LA REDEVANCE OU LA MODIFICATION
DES TARIFS SUR L'ÉNERGIE PRODUITE PAR
LA FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle

l'interpellation de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la redevance ou la modification des tarifs sur l'énergie produite par la filière photovoltaïque ».

La parole est à M. Fourny pour développer son interpellation.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je reviens vers vous en suite de la dernière question que je vous ai posée lors de la séance plénière. Ma question faisait suite à l'annonce par les GRD d'appliquer une redevance ou une modification des tarifs sur l'énergie produite par la filière photovoltaïque et la volonté d'imposer une contribution aux producteurs d'électricité verte, via les panneaux photovoltaïques, à l'utilisation qu'ils ont de l'infrastructure.

Dans le cadre de la réponse que vous m'aviez formulée, lors de la séance plénière, vous aviez indiqué qu'il fallait être rigoureux et précis de manière juridique, qu'il ne s'agissait pas d'une redevance, mais d'une modification du tarif de distribution, dont acte, et que cela ne relevait pas de la compétence, à tout le moins actuellement, de la Région wallonne, donc aucune capacité de pouvoir intervenir à ce niveau. J'entends cette subtilité qui n'a pas manqué de retenir mon intérêt. Ceci étant, nous allons attendre les réactions de la CREG quant au fait de savoir si cette augmentation tarifaire pourra être admise et dans quel délai.

La question que je voulais vous poser par rapport à cela, c'est qu'en définitive, l'ensemble des GRD concernés par cette demande de majoration ont indiqué vouloir appliquer cette augmentation tarifaire sur les producteurs, en ce compris les petits producteurs de moins de 3 kW.

Ma question porte maintenant sur l'incidence de cette modification tarifaire qui vient a posteriori par rapport aux réflexions menées quant au règlement de la bulle créée par le plan Solwatt. Quelles seront les incidences sur les réflexions entamées et qui, sauf erreur ou omission de ma part, ne sont toujours pas abouties aujourd'hui, puisque l'on n'a pas encore le moindre texte ni le moindre commentaire juridique par rapport à tous les questionnements formulés dans le cadre de ce dossier ?

Ma première question porte sur les conséquences de cette adaptation de tarifs sur la réforme en cours. Quel est l'impact que cette augmentation de tarifs aura sur la rentabilité présumée des installations, l'incidence qu'elle aura dans le cadre du plan Quali watt ?

La deuxième question sur laquelle je voudrais me pencher, c'est par rapport à la réponse que vous m'avez donnée en séance plénière, qui est d'un certain intérêt, puisqu'il y a eu débat entre les uns et les autres : la position de la CWaPE, les GRD quant au fait de savoir

quelle serait l'affectation du produit de cette redevance. La CWaPE plaidant pour que le montant de cette redevance soit affecté, à tout le moins en partie, dans le remboursement de la dette dite « photovoltaïque » créée par le plan Solwatt. Dans la réponse que vous m'avez formulée - je l'ai relue parce qu'elle méritait un intérêt certain - vous dites qu'il y a un jeu de vases communicants entre les différents consommateurs. Vous me répondez ensuite que cela peut aider, mais pas directement, c'est indirectement au sens où ce n'est pas spécifiquement ce tarif-là qui pourra diminuer la partie de l'enveloppe liée à Solwatt, mais elle diminuera l'autre partie de l'enveloppe. Au final, la charge pour le citoyen lambda, qui n'est pas lui-même producteur d'électricité verte via les panneaux photovoltaïques, pourra diminuer. Ce jeu de vases communicants fait partie de l'équation et de la réflexion visant à absorber cette bulle créée par Solwatt.

Ma question est de savoir si vous avez pu obtenir des informations complémentaires quant à la hauteur de la redevance qui sera perçue, de l'impact qu'elle va avoir et de l'incidence qu'elle pourrait avoir sur la remise en question de l'idée initiale que vous aviez de revoir fondamentalement Solwatt, en appliquant un principe de rétroactivité qui est - je le répète et je le conteste - qu'une règle ne peut rétroagir au risque d'entraîner un manque de confiance dans la population et dans les citoyens, au regard des règles de droit. Manifestement, ce système va-t-il permettre de dégonfler la bulle et, de manière ainsi incidente, de remettre définitivement en cause les pistes de réflexion envisagées pour régler le problème Solwatt ? J'aimerais vous entendre sur cette question.

Imaginez que la réponse que j'attends a un grand intérêt par rapport au développement que j'ai toujours soutenu en la matière. C'est un élément qui me paraît important. Où en sommes-nous par rapport au dialogue que vous avez avec les GRD ? Quel est le montant fixé ? Et quelle est l'incidence sur la bulle ainsi évoquée ?

Enfin, je voudrais que nous puissiez nous rassurer, en tout cas donner enfin un signal clair. Ce signal est attendu par le secteur, par la population concernée par les panneaux photovoltaïques et par les futurs investisseurs potentiels qui souhaitent investir dans le photovoltaïque. Les annonces en tout sens portant sur le photovoltaïque créent un climat de suspicion. Vous avez vu et entendu le secteur qui, dernièrement, à juste titre, soulève le fait que les demandes d'investissement sont réduites et qu'il y a une crainte, au niveau des investissements, que les commandes n'arrivent plus. Il est vrai qu'il y a eu un rush au moment de la discussion et de l'annonce concernant le problème Solwatt.

Les commandes qui ont été passées ne sont aujourd'hui pas exécutées non plus, parce qu'il y a une incertitude. Vous le savez aussi bien que moi, les contrats prévoient ou prévoyaient des clauses qui

permettent la révision des contrats, leur application et leur incidence au niveau des incitants financiers entre l'installateur et le particulier qui entend investir dans le panneau photovoltaïque. Tous ces contrats sont, pour l'instant gelés, et les commandes y afférentes le sont également. On est dans un schéma d'incertitude commerciale et économique important. L'avenir ne s'annonce pas plus clair, en raison d'un défaut de communication, d'un message clair et d'une position claire et rapide attendue par tous.

La question liée au problème de cette redevance qui interpelle tout le monde, c'est de savoir - ce que je n'espère pas, puisque j'espère que vous allez répondre positivement à la précédente question - si tel ne devait pas être le cas, à titre infiniment subsidiaire, si ces certificats, le nombre réduit et la révision du système Solwatt, l'application de Quali watt seront cumulés avec cette redevance tarifaire ? Cette redevance a déjà une incidence sur la problématique générale.

Voilà les différentes questions que je voulais vous poser, aujourd'hui, sur l'état d'avancement de ce dossier. Où en sommes-nous dans l'incidence de cette modification tarifaire, la révision et les échéances à terme des différentes étapes visant l'application de Quali watt et la résorption de l'arriéré lié à Solwatt ?

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, en 2007, on les considérait comme des partenaires. En 2013, on les considère comme des spéculateurs les propriétaires qui ont investi dans une installation Solwatt.

Je cite le communiqué du gouvernement du 28 mars dans lequel ce dernier fait explicitement référence à un taux de rendement non spéculatif. Il en ressort que sans cette nouvelle décision du gouvernement, l'installation photovoltaïque pourrait être considérée comme un investissement spéculatif.

Je tiens à dire qu'ils sont approximativement 100 000 avec, pour la plupart, du photovoltaïque résidentiel d'une puissance moyenne de 4,7 kilowatts, ce qui correspond à un type de consommation familiale, loin de constituer une véritable manne spéculative.

Maintenant, revenons au thème de l'interpellation. Les propriétaires de panneaux photovoltaïques seraient invités, si la CREG marque son accord par rapport à la modification telle que proposée par Ores, à payer une redevance. Cette manière de procéder est évidemment de nature à provoquer la colère.

Je n'ignore pas que le Gouvernement wallon n'est nullement compétent pour ce qui concerne la CREG - ou pas encore ; ce sera après la réforme des institutions que le gouvernement le sera -, mais cela n'empêche pas que je vous pose, Monsieur le Ministre, une série de

questions. Même si la CREG est une institution fédérale, cela ne nous empêche pas de nous faire entendre à ce niveau, par une série d'interrogations qui, à mes yeux, sont de trois ordres : d'ordre technique, réglementaire et de l'ordre de l'équité.

En ce qui concerne les considérations d'ordre technique, il faudrait quand même faire comprendre aux décideurs en la matière - qu'il s'agisse d'ORES ou de la CREG - que la redevance calculée sur les installations photovoltaïques est calculée sur une puissance théorique initiale reconduite chaque année. Or, le rendement théorique des panneaux n'est jamais garanti à 100 %, surtout pas chez nous. Nous ne sommes pas en Italie ou en Espagne du sud. De plus, au fil du temps, cette puissance théorique diminue. Autre considération théorique : le rendement dépend évidemment de l'orientation et de la pente du toit. Cela dépend éventuellement de l'ombrage qui peut exercer un effet négatif sur le rendement. Ainsi, les installations photovoltaïques ne fonctionnent jamais à 100 % de leur rendement théorique.

On semble également avoir oublié qu'il y a régulièrement des travaux d'entretien et de maintenance à faire aux installations, comme par exemple le remplacement d'onduleurs. Dans ce cas, on est encore parti pour un investissement complémentaire de l'ordre de 2 000 euros.

J'entends maintenant les responsables d'ORES dire que celui qui estime injecter dans le réseau moins d'énergie que ce que la puissance théorique laisse supposer peut demander le placement d'un compteur intelligent. Oui, mais à charge de qui ? Il y a donc une série de questions techniques pour lesquelles, à mon avis, on doit se faire entendre au niveau de la CREG.

Au niveau de mes deuxièmes considérations, qui sont d'ordre réglementaire, quel va être le lien avec la redevance et le Quali watt ? Pour injecter de l'électricité dans le réseau, les installateurs photovoltaïques devraient alors payer une redevance de 55 euros pas kilowatt-peak. Ce sera surtout en été, quand les installations produisent à fond, mais que le besoin en électricité est moindre. Par contre, en hiver, le même particulier, une fois qu'il a amorti son installation et qu'il ne bénéficie plus de 100 % de la compensation - c'est-à-dire du compteur qui tourne à l'envers -, mais uniquement du terme commodity - du coût de l'énergie en tant que tel -, dans ce cas-là, lorsqu'il sollicitera le mégawattheure, pour le consommer en hiver, payera une deuxième fois. La question est de savoir quel est le lien et comment on peut éviter que le même consommateur qui a investi dans une installation photovoltaïque paye d'abord en été pour injecter le mégawattheure dans le réseau et paie une deuxième fois le même coût du réseau pour consommer le mégawattheure lorsqu'il en fera appel pour ses besoins.

La troisième question porte sur l'équité. Cinquante-

cinq euros par kilowatt crête, pour un fournisseur photovoltaïque résidentiel, cela dépasse de loin le tarif d'injection d'un kilowatt nucléaire. Si l'un est payé à ORES, je n'ignore pas que l'autre sera payé à Elia, mais tous les deux ont un impact sur la facture finale du client.

Je me pose d'ailleurs la question de savoir pourquoi cette piste n'a pas été creusée – je l'ai rappelée à maintes reprises et je l'ai évoquée ici, plusieurs fois dans le débat – de mettre le mégawatheur nucléaire et le vert sur un pied d'égalité.

En tout cas, je me pose la question de savoir s'il n'y a pas, dans la pratique actuelle, un dispositif qui avantage de façon injustifiée le mégawatheur nucléaire par rapport au mégawatheur alternatif. C'est une question d'équité qui doit aussi intéresser l'Union européenne, gardien des respects des règles de la concurrence. Est-ce une source de financement à charge de la marge bénéficiaire du fournisseur nucléaire – à propos duquel nous avons entendu hier et aujourd'hui que pour la première fois de son histoire, il a conclu l'année par un résultat négatif de l'ordre de 100 millions d'euros ; mais la presse a eu la gentillesse de rappeler que l'année précédente, le bénéfice était de l'ordre d'un milliard d'euros et cela, de façon répétée pendant des années – ? Il me semble donc que c'est également une question à creuser si l'on veut que le verdissement de la production énergétique à laquelle j'adhère à 100 % ne repose pas, en termes de financement, sur les seules épaules du consommateur final, mais soit correctement partagé entre d'une part, le consommateur et d'autre part aussi, les entreprises qui ont engrangé, pendant des décennies, un bénéfice juteux.

Pour terminer, je vais également rappeler à l'ensemble des collègues que je me rallie à l'analyse de M. Fourny en matière de non-rétroactivité. Là, nous touchons le principe de la sécurité juridique qui est un principe ancré dans notre institution et qui est le fondateur de la confiance du citoyen à l'égard du politique et à l'égard des institutions. Une action politique qui changerait les règles de façon rétroactive est de nature à provoquer la méfiance avec tout ce que cela peut engendrer comme impact négatif dans la suite.

M. le Président. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je vais effectivement me joindre à l'interpellation de M. Fourny pour relayer des préoccupations des producteurs.

Effectivement, ils ont été inquiets à l'annonce du projet d'ORES et de la demande introduite auprès de la CREG, d'introduire un tarif d'injection, car cela pourrait affecter la rentabilité de leurs installations, surtout après les annonces qui ont été faites antérieurement.

Je voulais donc soulever quelques aspects

particuliers. Le premier concerne la question des plus petits producteurs, car manifestement, ce tarif d'injection n'impacte pas de la même façon un propriétaire de panneaux photovoltaïques qui a une petite capacité de production par rapport à celui qui a une capacité importante, car celui qui a une capacité importante a dégagé des économies d'échelle qu'un plus petit producteur ne sait pas avoir. Pourtant, ils sont pour l'instant, d'après le projet d'ORES, impactés de la même manière.

La deuxième inquiétude, c'est de savoir quel est l'impact sur la rentabilité pour les projets futurs. Cela va-t-il être intégré ou non dans le calcul de la rentabilité au niveau du système Quali watt ? Je pense que c'est important que cette question-là soit précisée.

J'ai une autre réflexion qui n'a pas encore été abordée par les deux intervenants précédents, celle de la justification de ce tarif d'injection, car ORES nous dit que le développement des productions d'électricité décentralisée impose des investissements sur le réseau de distribution. Nous avons d'ailleurs déjà dû en faire.

Quand on va examiner les comptes des intercommunales de distribution d'électricité, on a le détail de l'ensemble des investissements qui ont été faits pendant l'année précédente. On peut les voir sur 2012, mais on ne voit pas – ou très très rarement et pour des montants très limités – des investissements que les distributeurs ont dû faire pour l'adaptation au photovoltaïque. Et quand on pose des questions plus précises aux distributeurs, ils répondent que c'est repris dans les extensions de capacité du réseau et ils disent en même temps c'est pour rattraper le retard parce que c'est un réseau sur lequel nous devons de toute façon faire des investissements pour l'améliorer et le renforcer. Dans certains cas, ils répondent que, de toute façon, nous savons qu'à l'avenir c'est une section du réseau qu'il va falloir moderniser.

Je redoute que dans certains cas le fait qu'il faille faire des adaptations du réseau pour accueillir les unités de production décentralisées soient un prétexte et cache en fait des investissements de renforcement du réseau ou de son adaptation qui était de toute façon nécessaire ou qui aurait de toute façon été nécessaire à l'avenir, ne fut-ce que rien qu'avec le développement démographique et l'extension de l'habitat qui lui aussi a un impact sur les investissements que les distributeurs, les intercommunales de distribution d'électricité doivent mener. Je pense que c'est un aspect sur lequel il faut être particulièrement attentif. Je sais, Monsieur le Ministre, que c'est aujourd'hui la compétence directe de la CREG, mais je pense quand même qu'il faut pouvoir attirer leur attention sur cet élément-là pour qu'on ait quelque chose qui soit objectif.

Enfin, dernière observation mais mes deux collègues l'ont déjà menée, c'est le fait que ce tarif soit établi sur base d'une puissance théorique maximale qui ne

correspond pas, dans les faits, à la puissance maximale de l'installation quand elle est placée. Son orientation, son angle par rapport à l'horizontal sont des éléments qui peuvent affecter le rendement pratique maximum de l'installation. Or, quand il y a des tarifs d'injection pour d'autres unités de production, on part sur un rendement théorique qui correspond à ce que l'installation peut faire quand elle est au maximum de sa capacité dans les conditions d'installation, ce qui n'est pas le cas ici. Je pense que cela pose aussi un problème d'équité entre les différents producteurs.

Je sais, Monsieur le Ministre, que ces éléments dépendent, pour partie, de la position de la CREG, mais je pense que nous devons quand même être attentifs à ces aspects-là. Et que, si la CREG accepte ce tarif d'injection dans les conditions dans lesquelles elles sont demandées, ces éléments sont intégrés dans le calcul de la rentabilité à la fois des installations existantes et des installations futures. Sinon, je pense que les plus petits producteurs ou ceux qui n'ont pas une installation très bien orientée seront les plus impactés et se retrouveront en difficulté par rapport à ces dispositions.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Nollet pour sa réponse.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Je trouve le débat très intéressant et très important. Il se fait que sur tout le volet décision, tarification par ORES et par les autres GRD wallons, je n'ai pas de pouvoir d'action ou d'injonction. J'entends ce que vous dites, y compris sur les petits installateurs, sur les difficultés que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne en termes de productible constaté. Cependant, tout cela est discuté au sein des conseils d'administration des GRD et des associations de GRD concernées où vous avez tous les trois vos représentants.

Moi, je veux bien à un moment qu'on essaie de corriger après, mais à ma connaissance, cela a été adopté là-bas, sans discussion avec le Gouvernement, avec vos approbations.

Et moi je suis questionné ici, alors que je n'ai pas de pouvoir d'intervention là-dessus.

Comme on l'a dit – et cela a été dit par M. Fourny en premier et il a raison –, la CREG devra apprécier. Elle devra juger les éléments dont ceux que vous avez mis en exergue ici, sur les petits producteurs ou sur d'autres choses comme l'a très justement fait Monsieur Fourny tout à l'heure.

Pour l'instant, nous n'avons pas la compétence et je dirais que quand bien même on aurait la compétence, c'est le régulateur qui doit le faire. Ce n'est pas M. Wathelet qui doit intervenir ici, c'est la CREG.

C'est donc un peu délicat d'avoir ce débat dans un Parlement qui n'est pas compétent sur ce volet-là. Après j'ai d'autres réponses évidemment, sur d'autres éléments.

Voilà pour ce qui est de la limite de ma capacité d'intervention.

Pour le surplus, quand on regarde ce que la CREG a déjà fait par le passé, vous avez raison aussi, la CREG a approuvé un tarif qui est, je ne vais pas dire qui est exactement le même, mais similaire pour la Flandre. Et elle s'appuie-là dans son argumentation sur l'égalité de traitement entre différents utilisateurs du réseau. Donc là manifestement, ça n'a pas posé de problèmes, le nucléaire, en comparaison.

Mais encore une fois, je vous l'ai dit, la Flandre n'a pas su intervenir ; je ne saurais pas intervenir non plus. Vous me posez la question, Monsieur Fourny, de savoir quel montant sera retenu in fine. À ma connaissance, mais encore une fois, je ne suis pas dans le conseil d'administration, on a chacun nos représentants, pour l'instant, le montant précis n'est pas encore déterminé. Mais il tournerait autour de 55 euros par kWc. Je reste prudent puisque, je vous dis je n'ai pas notification de la décision officielle mais il tournerait autour de ça. Mais là où je reprends ma casquette de Ministre wallon et compétent, c'est évidemment que j'estime – est-ce que ce sera partagé par mes collègues, ça c'est autre chose – qu'il faut intégrer cela dans notre réflexion par rapport à Solwatt. Et tout ce qui a pu être dit autour de Solwatt. Donc ça, ça me paraît être de notre capacité d'intervention. Et j'insiste beaucoup là-dessus pour que les uns et les autres, vous puissiez convaincre ceux de mes collègues qui vous sont proches de la pertinence de ce raisonnement et de prendre cela en considération. Parce que c'est évidemment que ça se joue aussi là. Ma proposition, je le dis clairement, ira dans ce sens-là. Je dois aussi passer par la discussion au sein du Gouvernement et voir si effectivement ce que vous dites est partagé.

Je tiens à préciser, M. Stoffels, que ce que le gouvernement a évoqué, vous l'avez vous-même dit ultérieurement, ce n'est pas du tout une qualification qui serait destinée aux *prosumers* spéculateurs ; c'est vous qui utilisez ce terme-là. Ce que le gouvernement a indiqué, vous l'avez dit vous-même, c'est qu'il va garantir des rendements non spéculatifs.

Et donc la question va être : tiens, fort du tarif annoncé – calculons-le même à 55, même si on est pas sûr –, est-ce qu'on peut considérer qu'il y a encore une part de rendement, pas un spéculateur, qui est de surprofit – ce qui est critiquable par ailleurs, on le sait, par rapport à Electrabel et à l'autre aussi – ?

Est-ce que les avis seront convergents là-dessus ? Je ne peux pas vous le dire, moi. Le Gouvernement, c'est le jeudi ; on est mardi aujourd'hui. Je vais en tout cas proposer, pour autant que le GRD le dépose et que la CREG le valide, qu'on l'intègre dans le raisonnement sur la part qui était éventuellement considérée comme étant du surbénéfice ou du surprofit aux yeux du concept utilisé dans le droit européen.

De son côté, la CWAPE a fait des calculs en distinguant les petits producteurs des autres, mais elle indique, au travers de son avis que vous avez reçu ou qui est accessible, que les niveaux de rentabilité atteints intégrant le nouveau tarif sont des régimes très intéressants, avec le régime transitoire aussi. On va jusqu'à 9 % de rendement annuel. Quand on voit aujourd'hui ce que un rendement peut donner sur un compte d'épargne, je crois que il n'y a pas photo. Mais ça, c'est pour le futur, ce n'est pas le même débat que ce que vous avez vous même initié pour le passé.

Concernant le futur régime kWt, qui est le soutien global garanti, le gouvernement s'est accordé pour intégrer un éventuel tarif de réseau dans les hypothèses de coût d'installation. Donc là, c'est pris en compte. Je vous ai répondu à l'occasion d'une question précédente.

Pour Quali watt, c'est déjà pris en considération. Pour le régime transitoire, je l'ai proposé et pour ce qui est de Solwatt, je vais le proposer aussi, mais j'attends de voir ce que chacun prendra à ce moment-là comme décision.

J'ai aussi transmis cette information-là au cabinet d'avocats Janson-Baugniet qui est le cabinet que nous avons désigné pour traduire les décisions du gouvernement en actes juridiques en leur demandant d'intégrer cela aussi dans leur propre environnement pour voir comment on devait aussi le prendre en considération.

Voilà, Monsieur le Président, les éléments de réponse. Je conviens bien que pour une partie, il y a renvoi vers celui qui est effectivement compétent aujourd'hui et en tout cas, une clarification par rapport à ce que moi, je proposerais sur le principe par rapport à la discussion qu'on doit avoir avec les collègues du gouvernement sur cette question extrêmement importante et qui, à juste titre, occupe aujourd'hui l'esprit des parlementaires que je remercie pour leur question.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je sais que le tarif est fixé ailleurs et que ce n'est pas de la compétence de la Wallonie. L'objet de ma question portait sur le sens que vous alliez donner à l'affectation de cette redevance, puisque cela relève de votre compétence.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Ce n'est pas la redevance, c'est le tarif. Effectivement, je n'ai pas répondu à cette partie, vous avez raison d'insister là-dessus, excusez-moi encore.

Je vais préciser. Là on est sur les retombées pour le citoyen lambda, non *prosumers*. J'estime qu'il y a un jeu de vases communicants. Là où les GRD ont raison, c'est de dire que cela ne vient pas directement impacter à la baisse la partie du coût pour le citoyen lambda lié à Solwatt. Par contre, cela vient impacter la grande

enveloppe du coût global du réseau. Et cela vient l'impacter comment ? Cela diminue la facture pour le citoyen lambda non *prosumers*, non producteur d'électricité verte.

Je considère qu'il y a un jeu de vases communicants qui peut s'effectuer entre les deux. Quand j'ai rencontré le patron d'Orès il y a quelques jours, on en convenait. Quand j'en ai discuté avec le patron de la CwaPE, il était d'accord aussi. D'ailleurs, il l'a évoqué lui-même. Je pense qu'au global, on peut se dire : « Certes, ce n'est pas la partie Solwatt de la facture qui sera immunisée mais à due concurrence, ce serait la partie dans le reste de la facture du citoyen ».

Donc lui, je redis, selon moi, mon interprétation, le sens pour moi est qu'il y a un jeu de vases communicants et donc que cet apport permet effectivement de diminuer la contribution nécessaire des citoyens lambda autrement calculée sur Solwatt.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je reviendrai ultérieurement avec la question pour l'affiner parce que la réponse n'est pas complète et est insatisfaisante à ce stade, dans la mesure où il faudrait des chiffres pour qu'on puisse faire des projections sur l'ensemble pour voir quel est l'impact réel que cela représente.

Donc, je prends acte de ce que cet élément nouveau est intégré dans la réflexion d'une manière ou d'une autre et qu'elle va peut-être permettre de réorienter les décisions ou en tout cas les principes qui ont été arrêtés à un moment donné par le gouvernement au regard de l'évolution du dossier et des données qui viennent d'ajouter au fil du temps.

Dont acte pour l'heure et donc je reviendrai vers vous dans 15 jours. J'espère que nous aurons des chiffres et que nous pourrions avancer dans la réflexion. J'imagine que vous vous êtes donné quand même une date limite ?

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Oui, mais attention, sur les chiffres précis, je dois attendre que les GRD aient demandé leurs chiffres. Mais sur le principe, par contre, je pense qu'on pourrait être plus au clair encore : est-ce partagé par les collègues ou pas ?

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je remercie le ministre pour la réponse qu'il a donnée. Il nous a illustré à sa manière, les limites de sa capacité de s'ingérer dans les décisions qui doivent être prises par la CREG, d'une part en attirant notre attention sur le fait que nous avons des représentants à ce niveau – mais lui aussi, il a d'ailleurs les mêmes que nous si on parle sur le plan des partis politiques. Ce que je souhaitais, c'est que non seulement les partis politiques, mais aussi les institutions et en

l'occurrence le gouvernement, se fassent entendre. Je sais bien que le gouvernement ne va pas pouvoir prendre la décision à la place de la CREG, mais il doit entendre par cet organe qui est compétent pour déterminer le tarif demandé par les GRD.

D'un autre côté, votre réponse m'inspire quand même une autre interrogation que je vais émettre, et je la poserai peut-être sous forme de question une autre fois : avez-vous dû obtenir l'autorisation pour modifier les règles tarifaires pendant la phase de compensation ? C'est une décision qui a été prise par le gouvernement précédent qui est reconduite par l'actuel gouvernement et qui a un impact direct sur la tarification pendant la phase de l'amortissement des installations sur la tarification que peuvent solliciter les GRD pendant que les installations photovoltaïques ne sont pas encore amorties. Je doute fort que cette décision ait eu besoin d'un accord de la CREG, ce qui démontre que le Gouvernement wallon a bel et bien une possibilité de peser sur cette décision. Autrement, il aurait été impossible d'accorder une compensation à 100 %, donc de réduire à zéro pendant la durée de l'amortissement, la tarification normalement sollicitée par les GRD.

M. le Président. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour les éléments de réponse qu'il a apportées. J'en déduis que le dossier va encore progresser, évoluer, qu'il sera encore ouvert à des ajustements et à des adaptations avant que les décisions définitives ne tombent.

Je pense qu'il est important de rappeler qu'il faut être attentifs à ce qu'il y ait une bonne équité notamment par rapport aux petits producteurs et que la question de l'impact sur la rentabilité soit bien prise en compte autant dans le système Quali watt que dans le système Sol watt pour que l'impact soit effectivement équitable pour l'ensemble des producteurs.

Voilà les éléments que je voulais donner en réponse à votre intervention.

M. le Président. - Je vous rappelle, chers collègues,

que M. le Ministre doit malheureusement nous quitter, de manière exceptionnelle à 11 heures 30. Il est 11 heures 26 minutes.

Mme Trotta est bien présente pour la partie énergie. Comme elle le souhaite, en tout cas c'est la souplesse que vous pourriez nous conférer, Monsieur le Ministre, pourriez-vous lui donner les réponses à ses questions ?

Monsieur Stoffels, je ne sais pas ce que vous désirez ?

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Je vous précise que j'ai un collaborateur qui est décédé, dont les funérailles sont à Bruxelles. Il est décédé durant la nuit de mercredi à jeudi, ce n'est pas pour d'autres raisons, et si je ne veux pas être en retard à ce genre de rendez-vous, je n'ai pas le choix.

M. le Président. - Pour être clair, on reporte la question à la séance prochaine, ce qui est votre demande particulière, Monsieur Stoffels, ou bien si le sujet est d'intérêt pour le parlementaire, ce qu'on peut proposer c'est que M. le Ministre donne à Mme Trotta, le cas échéant, les réponses qui l'intéressent. Mais de manière officielle, je dois bien vous dire qu'on doit considérer que les questions sont retirées.

Vous en possédez les réponses, mais d'un point de vue du quota, elles ne seront pas considérées. Cela vous agrée-t-il ? Personnellement, je ferai comme M. Stoffels, je redéposerai ma question pour qu'elle soit examinée dans 15 jours.

Je remercie en tout cas les uns et les autres de respecter ce moment-là.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 11 heures 32 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Willy Borsus, MR
M. Michel de Lamotte, cdH
M. Xavier Desgain, Ecolo
M. Claude Eerdekens, PS
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Benoît Langendries, Président
Mme Isabelle Meerhaeghe, Ecolo
M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique
M. Maxime Prévot, cdH
Mme Florence Reuter, MR
Mme Marianne Saenen, Ecolo
M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	Association Sans But Lucratif
CO ₂	dioxyde de carbone
CREG	Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DPC	Département de la Police et des Contrôles
DPR	Déclaration de politique régionale
ETP	équivalent temps plein
FEB	Fédération des Entreprises de Belgique
FNRS	Fonds National de la Recherche Scientifique
FRIA	Fonds pour la formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture
GRD	Gestionnaires des réseaux de distribution
ICEDD	Institut de conseil et d'études en développement durable
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ONSS	Office national de sécurité sociale
PME	petite et moyenne entreprise
TPE	très petites entreprises
ULB	Université libre de Bruxelles
UREBA	programme de subventions aux personnes de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments